

Etat des risques

En application des articles L 125-5, L 125-6, L125-7 et L 556-2 du Code de l'Environnement et de l'article L 121-22-5 du Code de l'Urbanisme et du Titre III du livre 1er du Code Forestier



Réalisé en commande* par Media Immo
Pour le compte de SCP THOMAS ET JACOB
Numéro de dossier MJ/ER
Date de réalisation 21/10/2025

Localisation du bien Rue Chabot-Didon
57000 METZ
Section cadastrale SC 180, SC 181
Altitude 168.76m
Données GPS Latitude 49.09611 - Longitude 6.183566

Désignation du vendeur SCCV METZ CHARLES LE PAYEN 2
Désignation de l'acquéreur

* Document réalisé sur commande par **Media Immo** qui en assume la pleine responsabilité. Ceci, sous couvert que les informations transmises par **SCP THOMAS ET JACOB** soient exactes.

EXPOSITION DE L'IMMEUBLE AU REGARD D'UN OU PLUSIEURS PLANS DE PRÉVENTION DE RISQUES

Zonage réglementaire sur la sismicité : Zone 1 - Très faible	EXPOSÉ	-
Commune à potentiel radon de niveau 3	NON EXPOSÉ	-
Immeuble situé dans un Secteur d'Information sur les sols	NON EXPOSÉ	-
Immeuble situé dans l'Obligation Légale de Débroussaillage	NON EXPOSÉ	-
PPRn Inondation Approuvé le 28/06/2005	NON EXPOSÉ	-

INFORMATIONS PORTÉES À CONNAISSANCE

-	Mouvement de terrain Affaissements et effondrements	Informatif ⁽¹⁾	NON EXPOSÉ	-
-	Mouvement de terrain Argile (Loi ELAN)	Informatif ⁽¹⁾	EXPOSÉ	-
-	Effet de Surpression	Informatif ⁽¹⁾	NON EXPOSÉ	-
-	Effet Thermique	Informatif ⁽¹⁾	NON EXPOSÉ	-
-	Effet Toxique	Informatif ⁽¹⁾	NON EXPOSÉ	-

⁽¹⁾ À ce jour, ce risque n'est donné qu'à titre **INFORMATIF** et n'est pas retranscrit dans l'Imprimé Officiel.

SOMMAIRE

Synthèse de votre Etat des Risques
Imprimé Officiel (feuille rose/violette)
Arrêtés de Catastrophes Naturelles / Déclaration de sinistres indemnisés
Extrait Cadastral
Zonage réglementaire sur la Sismicité
Cartographies des risques auxquelles l'immeuble est exposé
Annexes : Cartographies des risques auxquelles l'immeuble n'est pas exposé
Annexes : Arrêtés

Etat des risques

En application des articles L 125-5, L 125-6, L125-7 et L 556-2 du Code de l'Environnement, de l'article L 121-22-5 du Code de l'Urbanisme et du Titre III du livre 1er du Code Forestier

Attention ! S'ils n'impliquent pas d'obligation ou d'interdiction réglementaire particulière, les aléas connus ou prévisibles qui peuvent être signalés dans les divers documents d'information préventive et concerner le bien immobilier, ne sont pas mentionnés par cet état.

Cet état est établi sur la base des informations mises à disposition par arrêté préfectoral

n° 2019-DDT/SRECC-UPR n° 21

du 14/05/2019

mis à jour le

Adresse de l'immeuble

Rue Chabot-Didon
57000 METZ

Cadastre

SC 180, SC 181

Situation de l'immeuble au regard d'un plan de prévention de risques naturels (PPRN)

- > L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR **NATURELS** 1 oui ☐ non ☒
- prescrit ☐ anticipé ☐ approuvé ☐ date
- 1 si **oui**, les risques naturels pris en compte sont liés à : autres
- inondation ☐ crue torrentielle ☐ mouvements de terrain ☐ avalanches ☐ sécheresse / argile ☐
cyclone ☐ remontée de nappe ☐ feux de forêt ☐ séisme ☐ volcan ☐
- > L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du PPRN 2 oui ☐ non ☒
- 2 si **oui**, les travaux prescrits ont été réalisés oui ☐ non ☐

Situation de l'immeuble au regard d'un plan de prévention de risques miniers (PPRM)

- > L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR **MINIERS** 3 oui ☐ non ☒
- prescrit ☐ anticipé ☐ approuvé ☐ date
- 3 si **oui**, les risques miniers pris en compte sont liés à :
- mouvements de terrain ☐ autres
- > L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du PPRM 4 oui ☐ non ☒
- 4 si **oui**, les travaux prescrits ont été réalisés oui ☐ non ☐

Situation de l'immeuble au regard d'un plan de prévention de risques technologiques (PPRT)

- > L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR **TECHNOLOGIQUES** 5 oui ☐ non ☒
- prescrit ☐ approuvé ☐ date
- 5 si **oui**, les risques technologiques pris en considération dans l'arrêté de prescription sont liés à :
- effet toxique ☐ effet thermique ☐ effet de surpression ☐ projection ☐ risque industriel ☐
- > L'immeuble est situé dans un secteur d'expropriation ou de délaissement oui ☐ non ☒
- > L'immeuble est situé en zone de prescription 6 oui ☐ non ☒
- 6 Si la transaction concerne un logement, les travaux prescrits ont été réalisés oui ☐ non ☐
- 6 Si la transaction ne concerne pas un logement, l'information sur le type de risques auxquels l'immeuble est exposé ainsi que leur gravité, probabilité et cinétique, est jointe à l'acte de vente oui ☐ non ☐

Situation de l'immeuble au regard du zonage sismique réglementaire

- > L'immeuble est situé dans une commune de sismicité classée en
- zone 1 très faible ☒ zone 2 faible ☐ zone 3 modérée ☐ zone 4 moyenne ☐ zone 5 forte ☐

Situation de l'immeuble au regard du zonage réglementaire à potentiel radon

- > L'immeuble se situe dans une commune à potentiel radon classée en niveau 3 oui ☐ non ☒

Information relative à la pollution de sols

- > Le terrain se situe en secteurs d'information sur les sols (SIS) NC* ☐ oui ☐ non ☒
- * Non Communiqué (en cours d'élaboration par le représentant de l'Etat dans le département)

Information relative aux obligations légales de débroussaillage (OLD)

> Le terrain est situé à l'intérieur du zonage informatif des obligations légales de débroussaillage oui ☐ non ☒

Situation de l'immeuble au regard du recul du trait de côte (RTC)

> L'immeuble est situé sur une commune exposée au recul du trait de côte et listée par décret n°2024-531 du 10 juin 2024 oui ☐ non ☒

> L'immeuble est situé dans une zone exposée au recul du trait de côte identifiée par un document d'urbanisme. NC* ☐ oui ☐ non ☒

* Non Communiqué (en cours d'élaboration par le représentant de la commune)

Si oui, l'horizon temporel d'exposition au recul du trait de côte est :

> d'ici à trente ans ☐

> compris entre trente et cent ans ☐

> L'immeuble est-il concerné par des prescriptions applicables à cette zone ? oui ☐ non ☐

> L'immeuble est-il concerné par une obligation de démolition et de remise en état à réaliser ? oui ☐ non ☐

Information relative aux sinistres indemnisés par l'assurance à la suite d'une catastrophe N/M/T**

** catastrophe naturelle, minière ou technologique

> L'immeuble a-t-il donné lieu au versement d'une indemnité à la suite d'une catastrophe N/M/T oui ☐ non ☐

Documents à fournir obligatoirement

Carte Sismicité, Zonage Réglementaire, Règlement concernant le bien, Liste des arrêtés portant connaissance de l'état de Catastrophes Naturelles.

Vendeur - Acquéreur

Vendeur	SCCV METZ CHARLES LE PAYEN 2	
Acquéreur		
Date	21/10/2025	Fin de validité 21/04/2026

Cet état, à remplir par le vendeur ou le bailleur, est destiné à être en **annexe** d'un contrat de vente ou de location d'un bien immobilier et à être remis, dès la première visite, au potentiel acquéreur par le vendeur. Il doit dater de moins de 6 mois et être actualisé, si nécessaire, lors de l'établissement de la promesse de vente, du contrat préliminaire ou de l'acte authentique.

L'édition et la diffusion de ce document implique l'acceptation des Conditions Générales de Vente, disponibles sur le site <https://www.nota-risques-urba.fr/>
© 2025 Media Immo. Siège social : 124 rue Louis Baudoin 91100 CORBEIL ESSONNES - RCS EVRY 750 675 613 - RCP GENERALI N°AP 559 256

Arrêtés de Catastrophes Naturelles / Déclaration de sinistres indemnisés

en application du chapitre IV de l'article L125-5 du Code de l'environnement

Préfecture : Moselle

Adresse de l'immeuble : Rue Chabot-Didon 57000 METZ

En date du : 21/10/2025

Sinistres indemnisés dans le cadre d'une reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle

Type de catastrophe	Date de début	Date de Fin	Publication	JO	Indemnisé
Inondations et coulées de boue	08/12/1982	31/12/1982	11/01/1983	13/01/1983	☐
Inondations et coulées de boue	09/04/1983	11/04/1983	16/05/1983	18/05/1983	☐
Inondations et coulées de boue	25/05/1983	30/05/1983	21/06/1983	24/06/1983	☐
Inondations et coulées de boue	16/06/1986	17/06/1986	25/08/1986	06/09/1986	☐
Séisme	13/04/1992	13/04/1992	18/05/1993	12/06/1993	☐
Inondations et coulées de boue	19/12/1993	02/01/1994	11/01/1994	15/01/1994	☐
Inondations et coulées de boue	22/07/1995	22/07/1995	26/12/1995	07/01/1996	☐
Mouvements de terrain	20/07/1996	31/07/1996	29/08/2001	26/09/2001	☐
Inondations et coulées de boue	25/02/1997	28/02/1997	24/03/1997	12/04/1997	☐
Inondations et coulées de boue	17/06/1997	17/06/1997	12/03/1998	28/03/1998	☐
Inondations et coulées de boue	06/07/1999	06/07/1999	28/01/2000	11/02/2000	☐
Inondations et coulées de boue	12/07/1999	12/07/1999	29/11/1999	04/12/1999	☐
Mouvements de terrain	15/09/1999	30/09/1999	30/11/2000	17/12/2000	☐
Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999	☐
Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	02/07/2000	02/07/2000	30/11/2000	17/12/2000	☐
Mouvements de terrain	15/09/2000	30/09/2000	30/11/2000	17/12/2000	☐
Mouvements de terrain	20/03/2001	31/03/2001	29/08/2001	26/09/2001	☐
Inondations et coulées de boue	30/12/2001	01/01/2002	27/02/2002	16/03/2002	☐
Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	01/07/2003	30/09/2003	25/08/2004	26/08/2004	☐
Inondations et coulées de boue	29/06/2005	29/06/2005	02/03/2006	11/03/2006	☐
Inondations et coulées de boue	04/10/2006	06/10/2006	01/12/2006	08/12/2006	☐
Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	01/04/2011	30/06/2011	18/10/2012	21/10/2012	☐
Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	01/01/2014	31/12/2014	25/02/2016	09/04/2016	☐
Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	01/01/2014	31/10/2014	23/07/2015	26/07/2015	☐
Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	01/01/2016	31/03/2016	25/07/2017	01/09/2017	☐
Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	01/01/2017	31/12/2017	18/09/2018	20/10/2018	☐
Inondations et coulées de boue	09/06/2018	09/06/2018	23/07/2018	15/08/2018	☐
Mouvements de terrain consécutifs à la sécheresse	01/07/2018	31/12/2018	21/05/2019	22/06/2019	☐
Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	01/07/2019	30/09/2019	17/06/2020	10/07/2020	☐
Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	01/07/2020	30/09/2020	20/04/2021	07/05/2021	☐
Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	01/07/2022	30/09/2022	03/04/2023	03/05/2023	☐
Inondations, coulées de boue, glissements de terrain	16/05/2024	21/05/2024	05/06/2024	14/06/2024	☐
					☐

Cochez les cases **Indemnisé** si, à votre connaissance, l'immeuble a fait l'objet d'une indemnisation suite à des dommages consécutifs à chacun des événements.

Etabli le :

Signature / Cachet en cas de prestataire ou mandataire

Vendeur : SCCV METZ CHARLES LE PAYEN 2

Acquéreur :

Pour en savoir plus, chacun peut consulter en préfecture ou en mairie, le dossier départemental sur les risques majeurs, le document d'information communal sur les risques majeurs.

Définition juridique d'une catastrophe naturelle :

Phénomène ou conjonction de phénomènes dont les effets sont particulièrement dommageables.

Cette définition est différente de celle de l'article 1er de la loi n°82-600 du 13 juillet 1982 relative à l'indemnisation des victimes de catastrophes naturelles, qui indique: "sont considérés comme effets des catastrophes naturelles [...] les dommages matériels directs ayant eu pour cause déterminante l'intensité anormale d'un agent naturel, lorsque les mesures habituelles à prendre pour prévenir ces dommages n'ont pu empêcher leur survenance ou n'ont pu être prises". La catastrophe est ainsi indépendante du niveau des dommages causés. La notion "d'intensité anormale" et le caractère "naturel" d'un phénomène relèvent d'une décision interministérielle qui déclare "l'état de catastrophe naturelle".

Source : *Guide Général PPR*

Extrait Cadastral

Département : Moselle

Bases de données : IGN, Cadastre.gouv.fr, Etalab

Commune : METZ

Parcelles : SC 180, SC 181

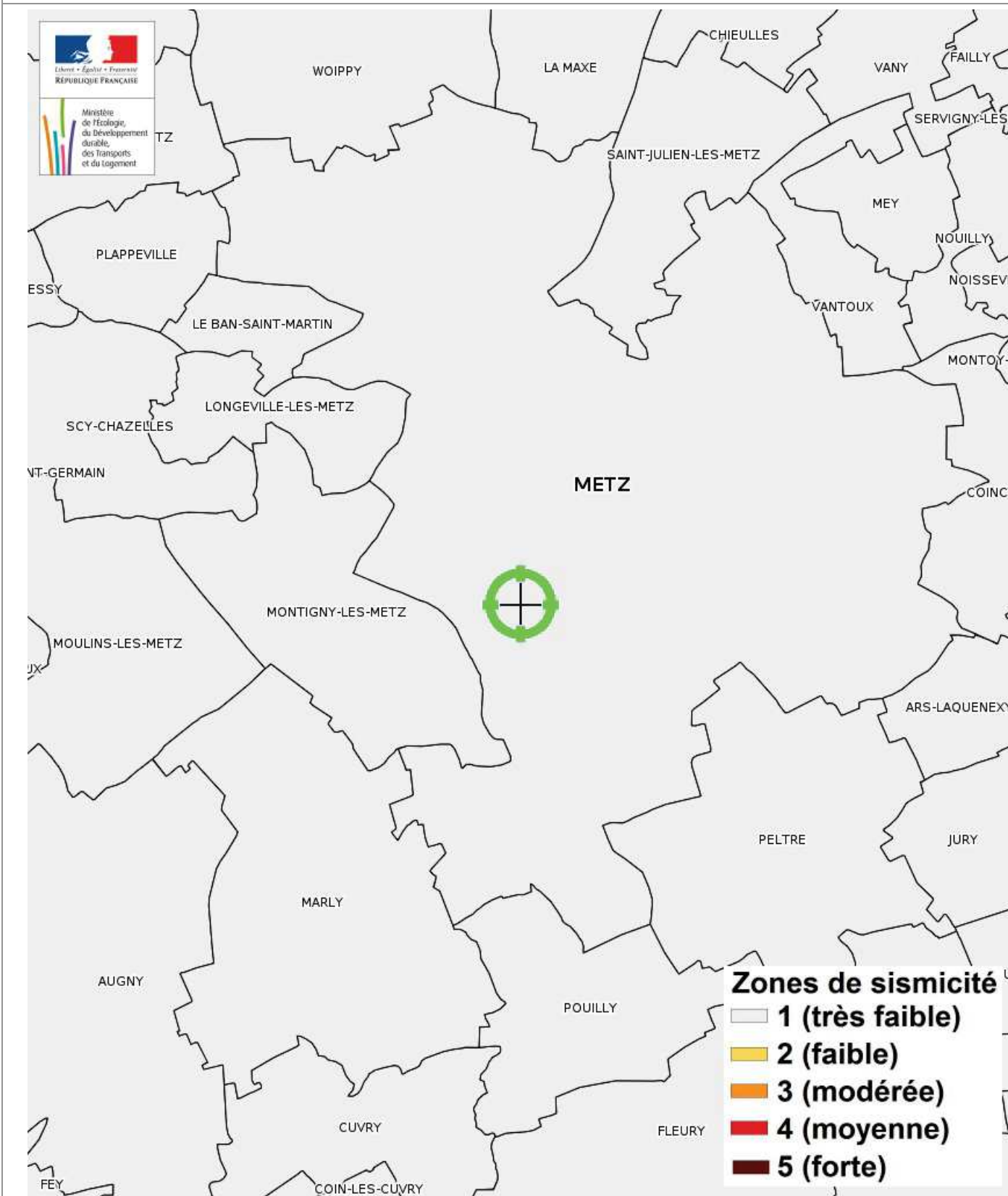


Zonage réglementaire sur la Sismicité

Département : Moselle

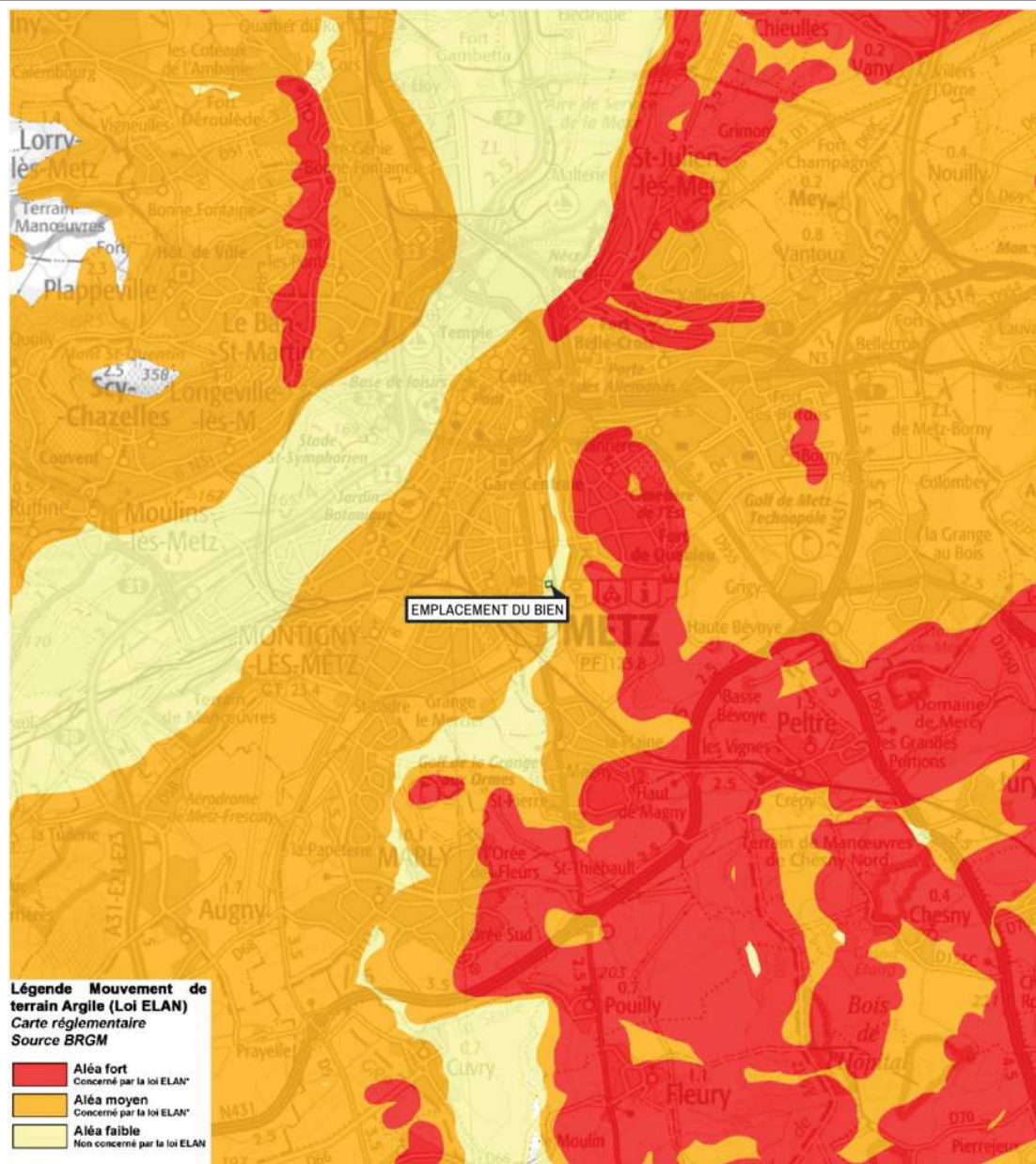
Commune : METZ

Zonage réglementaire sur la Sismicité : Zone 1 - Très faible



Carte

Mouvement de terrain Argile (Loi ELAN)



Mouvement de terrain Argile (Loi ELAN) Informatif

EXPOSÉ

Zoom et Légende extraits de la carte originale ci-dessus



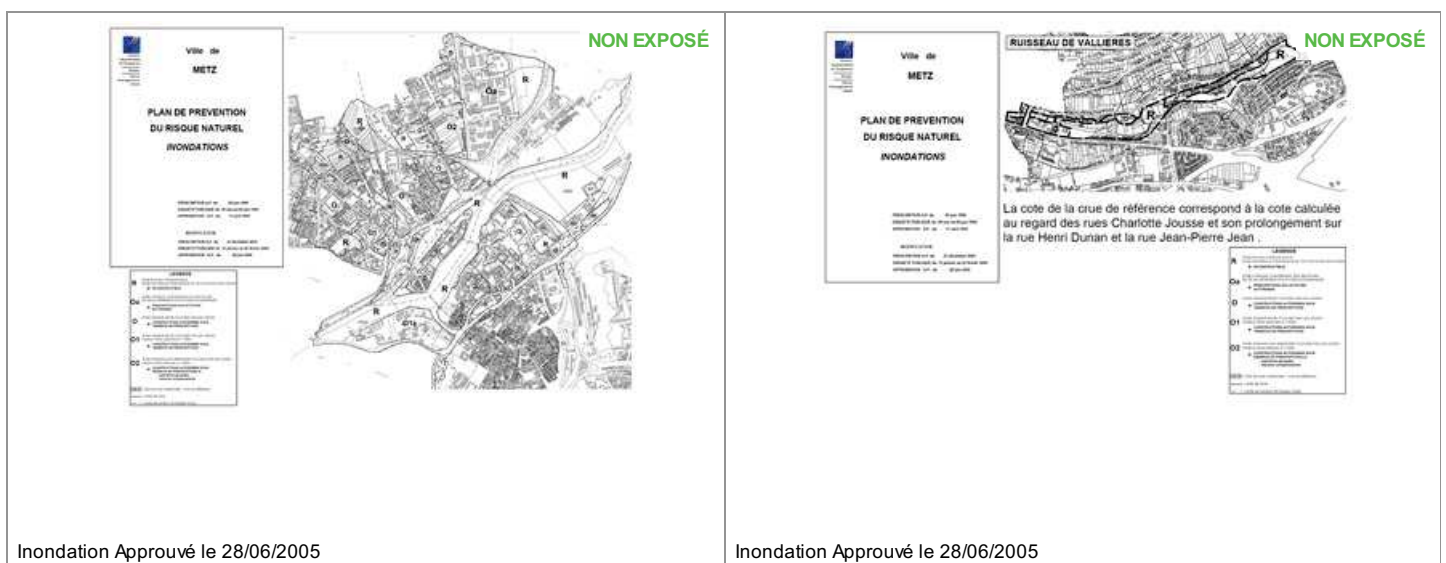
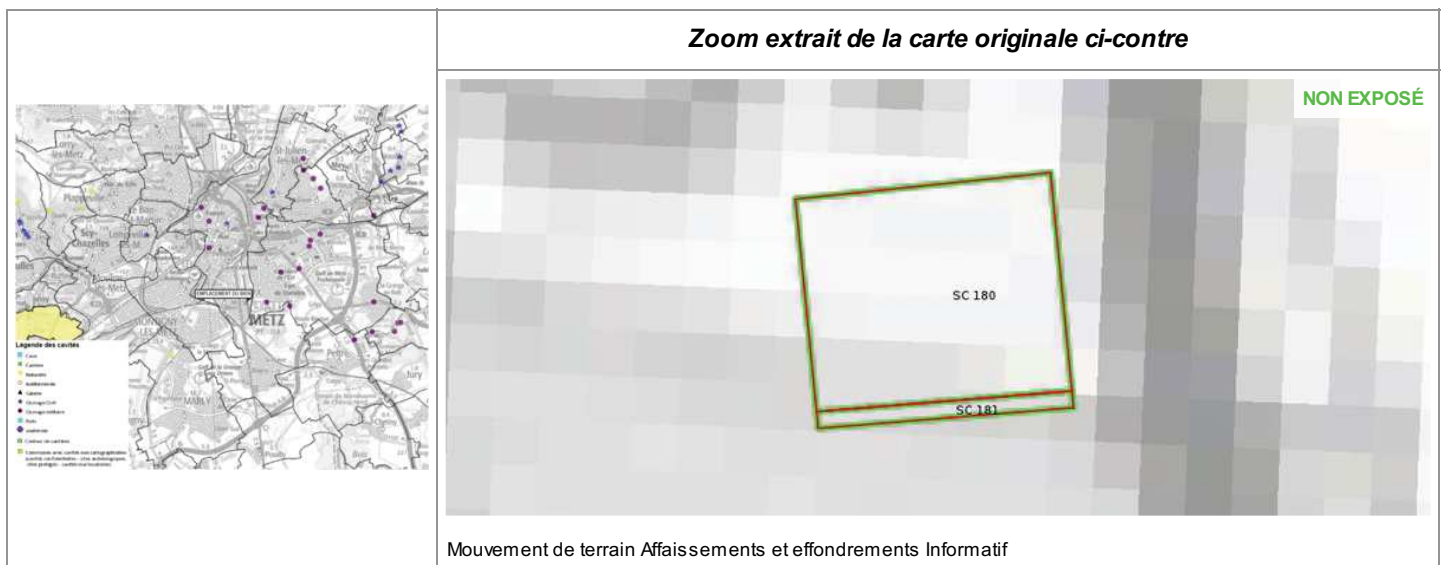
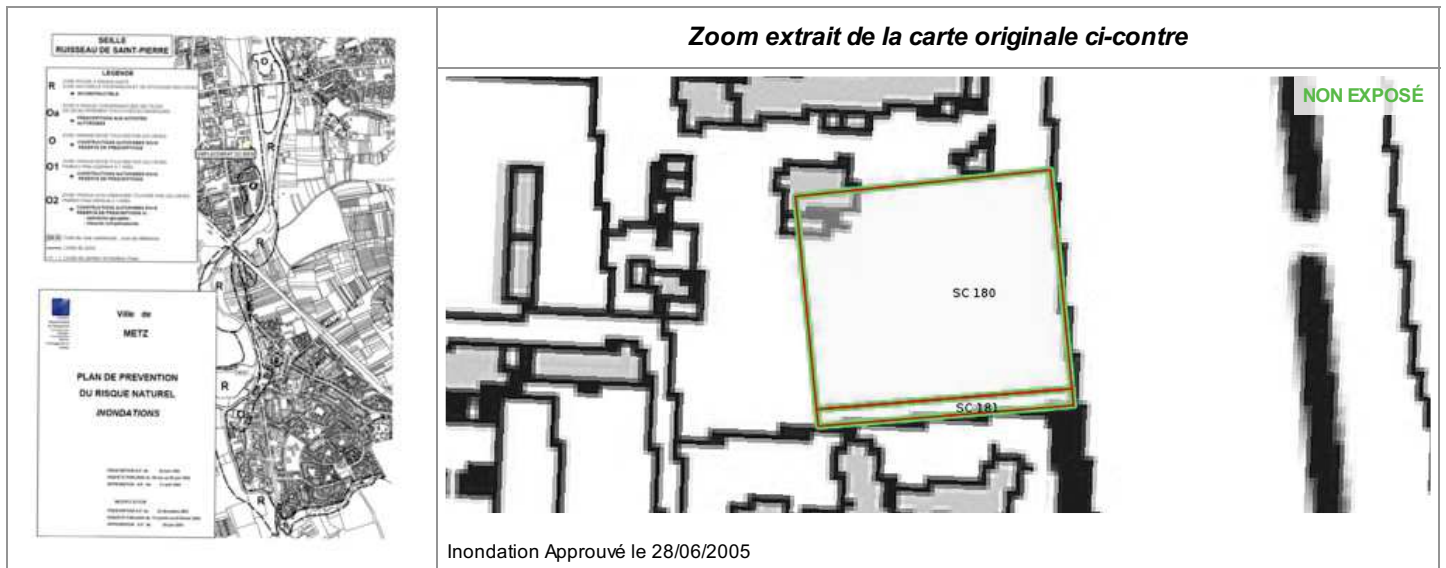
Légende Mouvement de terrain Argile (Loi ELAN) Carte réglementaire Source BRGM

- Aléa fort
Concerné par la loi ELAN*
- Aléa moyen
Concerné par la loi ELAN*
- Aléa faible
Non concerné par la loi ELAN

*Obligation pour le vendeur de fournir une étude géotechnique préalable en cas de vente d'un terrain non bâti constructible.

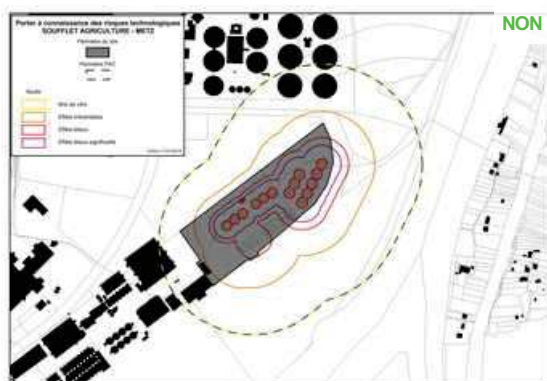
Annexes

Cartographies des risques auxquelles l'immeuble n'est pas exposé



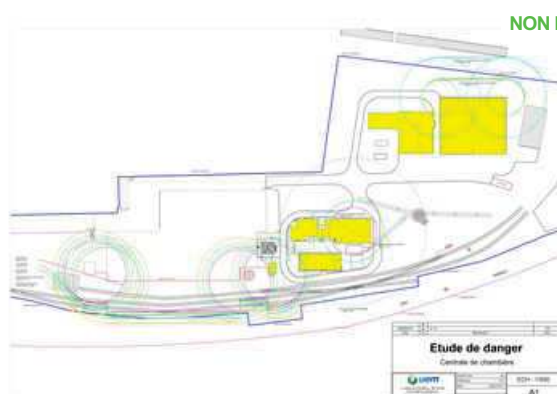
Annexes

Cartographies des risques auxquelles l'immeuble n'est pas exposé



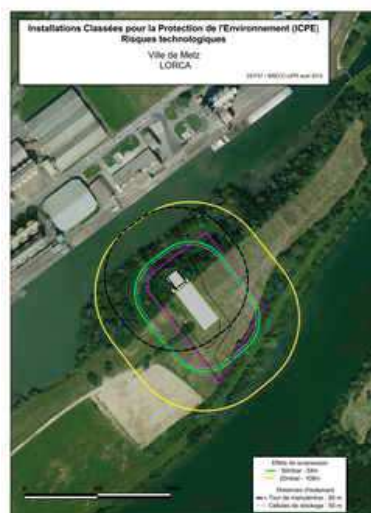
NON EXPOSÉ

Effet de Suppression Informatif



NON EXPOSÉ

Effet de Suppression Informatif
Effet Thermique Informatif



NON EXPOSÉ

Effet de Suppression Informatif



NON EXPOSÉ

Effet Toxique Informatif

Annexes

Arrêtés



PREFECTURE DE LA MOSELLE

Direction Départementale
de l'Équipement de la Moselle
Service Aménagement et Habitat

ARRETE

N° 2005 - 033 D.D.E./S.A.H.

en date du

28 JUIN 2005

portant approbation de la modification du Plan de
Prévention du Risque « inondations » de la ville de
METZ.

LE PREFET DE LA REGION LORRAINE
PREFET DE LA ZONE DE DEFENSE EST
PREFET DE LA MOSELLE
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR

VU les articles L 562.1 à L 562.9 du code de l'environnement ;

VU le décret n° 95-1089 du 5 octobre 1995 relatif notamment à l'élaboration ou la
modification des Plans de Prévention des Risques (P.P.R.) et abrogeant le décret n°
93-351 du 15 mars 1993 relatif aux Plans d'Exposition aux Risques naturels
prévisibles (P.E.R.) ;

VU la loi n° 92-3 du 3 janvier 1992 sur l'eau et notamment son article 16 ;

VU le décret n° 90-918 du 11 octobre 1990 relatif à l'exercice du droit à
l'information sur les risques majeurs ;

VU l'arrêté préfectoral n° 91-009 DDE/SAU du 11 avril 1991 portant approbation du
Plan d'Exposition au Risque naturel prévisible d'inondations de la ville de METZ ;

VU l'arrêté préfectoral n° 035 DDE/SAH du 23 décembre 2003 prescrivant la
modification du Plan de Prévention du Risque « inondations » de la ville de METZ ;

VU l'arrêté préfectoral du 17 janvier 2005 prescrivant l'enquête publique sur la
modification du Plan de Prévention du Risque « inondations » de la ville de
METZ qui s'est déroulée du 31 janvier 2005 au 25 février 2005 et l'avis du
commissaire enquêteur ;

VU l'avis de la Chambre d'Agriculture de la Moselle en date du 23 septembre 2004
et l'avis réputé favorable du Centre Régional de la Propriété Forestière ;

VU la délibération du Conseil Municipal de la Ville de METZ du 28 octobre 2004 ;

Sur proposition de Monsieur le Directeur Départemental de l'Équipement de la
Moselle

BP 71014 - 57034 METZ CEDEX 1 - Tél : 03.87.34.87.34

Annexes

Arrêtés

2

ARRETE

ARTICLE 1 - La modification du Plan de Prévention du Risque d'inondations de la ville de METZ est approuvée telle qu'annexée au présent arrêté.

ARTICLE 2 - Le dossier comporte : - un rapport de présentation
- un document graphique
- un règlement.

ARTICLE 3 - Le présent arrêté sera publié au Bulletin Officiel des Services de l'Etat et mention en sera faite en caractères apparents dans les deux journaux ci-après désignés :

- LE REPUBLICAIN LORRAIN
- LES AFFICHES D'ALSACE LORRAINE.

Une copie du présent arrêté sera affichée en mairie pendant un mois au minimum.

ARTICLE 4 - Des ampliations du présent arrêté seront adressées à :

- Monsieur le maire de la Ville de METZ,
- Monsieur le Directeur Départemental de l'Equipement,
- Monsieur le Directeur Régional de l'Environnement de la Région Lorraine,
- Monsieur le Directeur Régional de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement de la Région Lorraine,
- Monsieur le Directeur Départemental de l'Agriculture et de la Forêt,
- Monsieur le Directeur du Service Interministériel Régional des Affaires Civiles et Economiques de Défense et de la Protection Civile.

ARTICLE 5 - Le présent arrêté sera tenu à la disposition du public :

- à la mairie de la ville de METZ,
- dans les bureaux de la Préfecture du Département de la Moselle,
- dans les bureaux de la Direction Départementale de l'Equipement 17, quai Paul Wiltzer 57036 METZ CEDEX 1.

ARTICLE 6 - Le Secrétaire Général de la Préfecture de la Moselle, le Maire de la ville de METZ, le Directeur Départemental de l'Equipement sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa publication.



METZ, le 28 JUIN 2005
LE PREFET

Bernard HAGELSTEEN

Annexes

Arrêtés



PRÉFET DE LA MOSELLE

Préfecture
Direction de la Coordination
et de l'Appui Territorial
Bureau des Enquêtes Publiques
Et de l'Environnement

ARRÊTÉ

n° 2019-DCAT/BEPE- 44 du 13 FEV. 2019

portant création d'un secteur d'information sur les sols
sur le site "Sotrameuse" à Metz.

LE PREFET DE LA MOSELLE
CHEVALIER DE LA LEGION D'HONNEUR

Vu le code de l'environnement, parties législative et réglementaire et notamment ses articles L.556-2, L. 125-6 et L.125-7, R. 125-41 à R.125-47 ;

Vu l'article 173 de la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové, dite loi ALUR, qui prévoit l'élaboration de Secteurs d'Information sur les Sols (SIS) ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation des services de l'Etat dans les régions et les départements ;

Vu le décret n°2015-1353 du 26 octobre 2015 relatif aux articles L.125-6 et L.125-7 du code de l'Environnement précisant les modalités de mise en œuvre des SIS ;

Vu l'arrêté DCL n° 2018-A-16 du 10 avril 2018 portant délégation de signature en faveur de Monsieur Olivier DELCAYROU, Secrétaire Général de la Préfecture de la Moselle ;

Vu le rapport de la DREAL GRAND EST du 9 janvier 2019 proposant la création de SIS dans le département de la Moselle ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2018-DCAT-BEPE-90 du 3 mai 2018 portant organisation de la consultation pour l'établissement des Secteurs d'Information sur les Sols (SIS) dans le département de la Moselle ;

Vu la consultation des communes et des EPCI du 22 mai au 21 novembre 2018 inclus ;

Vu l'information des propriétaires concernés par les projets de création de secteurs d'information sur les sols par courrier ;

Vu les observations du public recueillies entre le 1^{er} juin et le 30 juillet 2018 ;

Considérant que les activités exercées sur le site "Sotrameuse" sont à l'origine de pollution des milieux ;

Considérant qu'il convient de formaliser les informations détenues par l'État sur la pollution des sols afin de prévenir durablement tout risque pour l'environnement ou la santé des utilisateurs du site et que des études et travaux appropriés soient mis en œuvre en cas de changement d'usage des sols ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture de la Moselle,

9, place de la préfecture - BP 71014 - 57034 Metz Cedex 1 - tel : 03.87.34.87.34
www.moselle.gouv.fr
Accueil du public – renseignements généraux :
du lundi au vendredi de 8h30 à 15h30

...

Annexes

Arrêtés

ARRÊTE

Article 1 :

Conformément à l'article R. 125-45 du Code de l'environnement, le Secteur d'Information sur les Sols suivant est créé sur la commune de Metz:

« Sotrameuse » n°57SIS04377.

Ce Secteur d'Information sur les Sols est annexé au présent arrêté.

Article 2 :

Le Secteur d'Information sur les Sols défini par le présent arrêté est annexé au Plan Local d'Urbanisme ou au document d'urbanisme de la commune de Metz.

Article 3 :

Conformément à l'article R. 125-46 du code de l'environnement, le présent arrêté est notifié au maire de Metz et au Président de Metz Metropole.

Il est affiché pendant un mois à la mairie de Metz et au siège de Metz Metropole.

Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs du département de la Moselle.

Le Secteur d'Information sur les Sols mentionné à l'article 1 est publié sur le site internet <http://www.georisques.gouv.fr> et sur le site internet de la préfecture de la Moselle, en suivant le lien suivant : www.moselle.gouv.fr – accueil – publications – publicité légale installations classées et hors installations classées – Secteurs d'information sur les sols

Article 4 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de STRASBOURG dans un délai de deux mois à compter de la dernière mesure de publicité.

Le recours peut également être déposé par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » depuis le site <http://www.telerecours.fr/>.

Article 5 :

Le Secrétaire Général de la Préfecture de la Moselle, le maire de Metz, le Président de Metz Metropole, le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement du Grand Est chargé de l'inspection des installations classées, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont une copie sera adressée à titre d'information au président de la chambre départementale des notaires.

Fait à METZ, le 13 FEV. 2019

Le Préfet,
Pour le Préfet,
Le Secrétaire Général,



Olivier DELCAYROU

Annexes

Arrêtés



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MOSELLE

Préfecture
Direction de la Coordination
et de l'Appui Territorial
Bureau des Enquêtes Publiques
Et de l'Environnement

ARRÊTÉ

n° 2019-DCAT/BEPE- 45 du 13 FEV. 2019

portant création d'un secteur d'information sur les sols
sur le site "Anciens Ets. ZILHARDT et STAUB" à Metz.

LE PREFET DE LA MOSELLE
CHEVALIER DE LA LEGION D'HONNEUR

Vu le code de l'environnement, parties législative et réglementaire et notamment ses articles L.556-2, L. 125-6 et L.125-7, R. 125-41 à R.125-47 ;

Vu l'article 173 de la loi 11° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové, dite loi ALUR, qui prévoit l'élaboration de Secteurs d'Information sur les Sols (SIS) ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation des services de l'Etat dans les régions et les départements ;

Vu le décret n°2015-1353 du 26 octobre 2015 relatif aux articles L.125-6 et L.125-7 du code de l'Environnement précisant les modalités de mise en œuvre des SIS ;

Vu l'arrêté DCL n° 2018-A-16 du 10 avril 2018 portant délégation de signature en faveur de Monsieur Olivier DELCAYROU, Secrétaire Général de la Préfecture de la Moselle ;

Vu le rapport de la DREAL GRAND EST du 9 janvier 2019 proposant la création de SIS dans le département de la Moselle ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2018-DCAT-BEPE-90 du 3 mai 2018 portant organisation de la consultation pour l'établissement des Secteurs d'Information sur les Sols (SIS) dans le département de la Moselle ;

Vu la consultation des communes et des EPCI du 22 mai au 21 novembre 2018 inclus ;

Vu l'information des propriétaires concernés par les projets de création de secteurs d'information sur les sols par courrier ;

Vu les observations du public recueillies entre le 1^{er} juin et le 30 juillet 2018 ;

Considérant que les activités exercées sur le site "Anciens Ets. ZILHARDT et STAUB" sont à l'origine de pollution des milieux ;

Considérant qu'il convient de formaliser les informations détenues par l'État sur la pollution des sols afin de prévenir durablement tout risque pour l'environnement ou la santé des utilisateurs du site et que des études et travaux appropriés soient mis en œuvre en cas de changement d'usage des sols ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture de la Moselle,

9, place de la préfecture - BP 71014 - 57034 Metz Cedex 1 - tel : 03.87.34.87.34
www.moselle.gouv.fr
Accueil du public – renseignements généraux :
du lundi au vendredi de 8h30 à 15h30

...

Annexes

Arrêtés

ARRÊTE

Article 1 :

Conformément à l'article R. 125-45 du Code de l'environnement, le Secteur d'Information sur les Sols suivant est créé sur la commune de Metz:

« Anciens Ets. ZILHARDT et STAUB » n°57SIS04378.

Ce Secteur d'Information sur les Sols est annexé au présent arrêté.

Article 2 :

Le Secteur d'Information sur les Sols défini par le présent arrêté est annexé au Plan Local d'Urbanisme ou au document d'urbanisme de la commune de Metz.

Article 3 :

Conformément à l'article R. 125-46 du code de l'environnement, le présent arrêté est notifié au maire de Metz et au Président de Metz Metropole.

Il est affiché pendant un mois à la mairie de Metz et au siège de Metz Metropole.

Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs du département de la Moselle.

Le Secteur d'Information sur les Sols mentionné à l'article 1 est publié sur le site internet <http://www.georisques.gouv.fr> et sur le site internet de la préfecture de la Moselle, en suivant le lien suivant : www.moselle.gouv.fr – accueil – publications – publicité légale installations classées et hors installations classées – Secteurs d'information sur les sols

Article 4 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de STRASBOURG dans un délai de deux mois à compter de la dernière mesure de publicité.

Le recours peut également être déposé par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » depuis le site <http://www.telerecours.fr/>.

Article 5 :

Le Secrétaire Général de la Préfecture de la Moselle, le maire de Metz, le Président de Metz Metropole, le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement du Grand Est chargé de l'inspection des installations classées, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont une copie sera adressée à titre d'information au président de la chambre départementale des notaires.

Fait à METZ, le 13 FEV. 2019

Le Préfet,
Pour le Préfet,
Le Secrétaire Général,



Olivier DELCAYROU

Annexes

Arrêtés



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MOSELLE

Préfecture
Direction de la Coordination
et de l'Appui Territorial
Bureau des Enquêtes Publiques
Et de l'Environnement

ARRÊTÉ

n° 2019-DCAT/BEPE- 46 du 13 FEV. 2019

portant création d'un secteur d'information sur les sols
sur le site "Laboratoires et services KODAK" à Metz.

LE PREFET DE LA MOSELLE
CHEVALIER DE LA LEGION D'HONNEUR

Vu le code de l'environnement, parties législative et réglementaire et notamment ses articles L.556-2, L. 125-6 et L.125-7, R. 125-41 à R.125-47 ;

Vu l'article 173 de la loi 11° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové, dite loi ALUR, qui prévoit l'élaboration de Secteurs d'Information sur les Sols (SIS) ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation des services de l'Etat dans les régions et les départements ;

Vu le décret n°2015-1353 du 26 octobre 2015 relatif aux articles L.125-6 et L.125-7 du code de l'Environnement précisant les modalités de mise en œuvre des SIS ;

Vu l'arrêté DCL n° 2018-A-16 du 10 avril 2018 portant délégation de signature en faveur de Monsieur Olivier DELCAYROU, Secrétaire Général de la Préfecture de la Moselle ;

Vu le rapport de la DREAL GRAND EST du 9 janvier 2019 proposant la création de SIS dans le département de la Moselle ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2018-DCAT-BEPE-90 du 3 mai 2018 portant organisation de la consultation pour l'établissement des Secteurs d'Information sur les Sols (SIS) dans le département de la Moselle ;

Vu la consultation des communes et des EPCI du 22 mai au 21 novembre 2018 inclus ;

Vu l'information des propriétaires concernés par les projets de création de secteurs d'information sur les sols par courrier ;

Vu les observations du public recueillies entre le 1^{er} juin et le 30 juillet 2018 ;

Considérant que les activités exercées sur le site "Laboratoires et services KODAK" sont à l'origine de pollution des milieux ;

Considérant qu'il convient de formaliser les informations détenues par l'État sur la pollution des sols afin de prévenir durablement tout risque pour l'environnement ou la santé des utilisateurs du site et que des études et travaux appropriés soient mis en œuvre en cas de changement d'usage des sols ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture de la Moselle,

9, place de la préfecture - BP 71014 - 57034 Metz Cedex 1- tel : 03.87.34.87.34

www.moselle.gouv.fr

Accueil du public – renseignements généraux :
du lundi au vendredi de 8h30 à 15h30

ad...

Annexes

Arrêtés

ARRÊTE

Article 1 :

Conformément à l'article R. 125-45 du Code de l'environnement, le Secteur d'Information sur les Sols suivant est créé sur la commune de Metz:

« Laboratoires et services KODAK » n°57SIS04379.

Ce Secteur d'Information sur les Sols est annexé au présent arrêté.

Article 2 :

Le Secteur d'Information sur les Sols défini par le présent arrêté est annexé au Plan Local d'Urbanisme ou au document d'urbanisme de la commune de Metz.

Article 3 :

Conformément à l'article R. 125-46 du code de l'environnement, le présent arrêté est notifié au maire de Metz et au Président de Metz Metropole.

Il est affiché pendant un mois à la mairie de Metz et au siège de Metz Metropole.

Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs du département de la Moselle.

Le Secteur d'Information sur les Sols mentionné à l'article 1 est publié sur le site internet <http://www.georisques.gouv.fr> et sur le site internet de la préfecture de la Moselle, en suivant le lien suivant : www.moselle.gouv.fr – accueil – publications – publicité légale installations classées et hors installations classées – Secteurs d'information sur les sols

Article 4 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de STRASBOURG dans un délai de deux mois à compter de la dernière mesure de publicité.

Le recours peut également être déposé par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » depuis le site <http://www.telerecours.fr/>.

Article 5 :

Le Secrétaire Général de la Préfecture de la Moselle, le maire de Metz, le Président de Metz Metropole, le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement du Grand Est chargé de l'inspection des installations classées, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont une copie sera adressée à titre d'information au président de la chambre départementale des notaires.

Fait à METZ, le 13 FEV. 2019

Le Préfet,
Pour le Préfet,
Le Secrétaire Général,



Olivier DELCAYROU

Annexes

Arrêtés



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFET DE LA MOSELLE

Préfecture
Direction de la Coordination
et de l'Appui Territorial
Bureau des Enquêtes Publiques
Et de l'Environnement

ARRÊTÉ

n° 2019-DCAT/BEPE- 47 du 13 FEV. 2019

portant création d'un secteur d'information sur les sols
sur le site "Site SIGHI - BARADE" à Metz.

LE PREFET DE LA MOSELLE
CHEVALIER DE LA LEGION D'HONNEUR

Vu le code de l'environnement, parties législative et réglementaire et notamment ses articles L.556-2, L. 125-6 et L.125-7, R. 125-41 à R.125-47 ;

Vu l'article 173 de la loi 11° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové, dite loi ALUR, qui prévoit l'élaboration de Secteurs d'Information sur les Sols (SIS) ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation des services de l'Etat dans les régions et les départements ;

Vu le décret n°2015-1353 du 26 octobre 2015 relatif aux articles L.125-6 et L.125-7 du code de l'Environnement précisant les modalités de mise en œuvre des SIS ;

Vu l'arrêté DCL n° 2018-A-16 du 10 avril 2018 portant délégation de signature en faveur de Monsieur Olivier DELCAYROU, Secrétaire Général de la Préfecture de la Moselle ;

Vu le rapport de la DREAL GRAND EST du 9 janvier 2019 proposant la création de SIS dans le département de la Moselle ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2018-DCAT-BEPE-90 du 3 mai 2018 portant organisation de la consultation pour l'établissement des Secteurs d'Information sur les Sols (SIS) dans le département de la Moselle ;

Vu la consultation des communes et des EPCI du 22 mai au 21 novembre 2018 inclus ;

Vu l'information des propriétaires concernés par les projets de création de secteurs d'information sur les sols par courrier ;

Vu les observations du public recueillies entre le 1^{er} juin et le 30 juillet 2018 ;

Considérant que les activités exercées sur le site "Site SIGHI - BARADE" sont à l'origine de pollution des milieux ;

Considérant qu'il convient de formaliser les informations détenues par l'État sur la pollution des sols afin de prévenir durablement tout risque pour l'environnement ou la santé des utilisateurs du site et que des études et travaux appropriés soient mis en œuvre en cas de changement d'usage des sols ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture de la Moselle,

9, place de la préfecture - BP 71014 - 57034 Metz Cedex 1 - tel : 03.87.34.87.34
www.moselle.gouv.fr
Accueil du public – renseignements généraux :
du lundi au vendredi de 8h30 à 15h30

...

Annexes

Arrêtés

ARRÊTE

Article 1 :

Conformément à l'article R. 125-45 du Code de l'environnement, le Secteur d'Information sur les Sols suivant est créé sur la commune de Metz:

« Site SIGHI - BARADE » n°57SIS04380.

Ce Secteur d'Information sur les Sols est annexé au présent arrêté.

Article 2 :

Le Secteur d'Information sur les Sols défini par le présent arrêté est annexé au Plan Local d'Urbanisme ou au document d'urbanisme de la commune de Metz.

Article 3 :

Conformément à l'article R. 125-46 du code de l'environnement, le présent arrêté est notifié au maire de Metz et au Président de Metz Metropole.

Il est affiché pendant un mois à la mairie de Metz et au siège de Metz Metropole.

Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs du département de la Moselle.

Le Secteur d'Information sur les Sols mentionné à l'article 1 est publié sur le site internet <http://www.georisques.gouv.fr> et sur le site internet de la préfecture de la Moselle, en suivant le lien suivant : www.moselle.gouv.fr – accueil – publications – publicité légale installations classées et hors installations classées – Secteurs d'information sur les sols

Article 4 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de STRASBOURG dans un délai de deux mois à compter de la dernière mesure de publicité.

Le recours peut également être déposé par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » depuis le site <http://www.telerecours.fr/>.

Article 5 :

Le Secrétaire Général de la Préfecture de la Moselle, le maire de Metz, le Président de Metz Metropole, le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement du Grand Est chargé de l'inspection des installations classées, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont une copie sera adressée à titre d'information au président de la chambre départementale des notaires.

Fait à METZ, le 13 FEV. 2019

Le Préfet,
Pour le Préfet,
Le Secrétaire Général,

Olivier DELCAYROU

Annexes

Arrêtés



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MOSELLE

Préfecture
Direction de la Coordination
et de l'Appui Territorial
Bureau des Enquêtes Publiques
Et de l'Environnement

ARRÊTÉ

n° 2019-DCAT/BEPE- 48 du 13 FEV. 2019

portant création d'un secteur d'information sur les sols
sur le site "Société nouvelle fonderie de zinc" à Metz.

LE PREFET DE LA MOSELLE
CHEVALIER DE LA LEGION D'HONNEUR

Vu le code de l'environnement, parties législative et réglementaire et notamment ses articles L.556-2, L. 125-6 et L.125-7, R. 125-41 à R.125-47 ;

Vu l'article 173 de la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové, dite loi ALUR, qui prévoit l'élaboration de Secteurs d'Information sur les Sols (SIS) ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation des services de l'Etat dans les régions et les départements ;

Vu le décret n°2015-1353 du 26 octobre 2015 relatif aux articles L.125-6 et L.125-7 du code de l'Environnement précisant les modalités de mise en œuvre des SIS ;

Vu l'arrêté DCL n° 2018-A-16 du 10 avril 2018 portant délégation de signature en faveur de Monsieur Olivier DELCAYROU, Secrétaire Général de la Préfecture de la Moselle ;

Vu le rapport de la DREAL GRAND EST du 9 janvier 2019 proposant la création de SIS dans le département de la Moselle ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2018-DCAT-BEPE-90 du 3 mai 2018 portant organisation de la consultation pour l'établissement des Secteurs d'Information sur les Sols (SIS) dans le département de la Moselle ;

Vu la consultation des communes et des EPCI du 22 mai au 21 novembre 2018 inclus ;

Vu l'information des propriétaires concernés par les projets de création de secteurs d'information sur les sols par courrier ;

Vu les observations du public recueillies entre le 1^{er} juin et le 30 juillet 2018 ;

Considérant que les activités exercées sur le site "Société nouvelle fonderie de zinc" sont à l'origine de pollution des milieux ;

Considérant qu'il convient de formaliser les informations détenues par l'État sur la pollution des sols afin de prévenir durablement tout risque pour l'environnement ou la santé des utilisateurs du site et que des études et travaux appropriés soient mis en œuvre en cas de changement d'usage des sols ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture de la Moselle,

9, place de la préfecture - BP 71014 - 57034 Metz Cedex 1 - tel : 03.87.34.87.34
www.moselle.gouv.fr
Accueil du public - renseignements généraux :
du lundi au vendredi de 8h30 à 15h30

[Signature]

Annexes

Arrêtés

ARRÊTE

Article 1 :

Conformément à l'article R. 125-45 du Code de l'environnement, le Secteur d'Information sur les Sols suivant est créé sur la commune de Metz:

« Société nouvelle fonderie de zinc » n°57SIS04425.

Ce Secteur d'Information sur les Sols est annexé au présent arrêté.

Article 2 :

Le Secteur d'Information sur les Sols défini par le présent arrêté est annexé au Plan Local d'Urbanisme ou au document d'urbanisme de la commune de Metz.

Article 3 :

Conformément à l'article R. 125-46 du code de l'environnement, le présent arrêté est notifié au maire de Metz et au Président de Metz Metropole.

Il est affiché pendant un mois à la mairie de Metz et au siège de Metz Metropole.

Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs du département de la Moselle.

Le Secteur d'Information sur les Sols mentionné à l'article 1 est publié sur le site internet <http://www.georisques.gouv.fr> et sur le site internet de la préfecture de la Moselle, en suivant le lien suivant : www.moselle.gouv.fr – accueil – publications – publicité légale installations classées et hors installations classées – Secteurs d'information sur les sols

Article 4 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de STRASBOURG dans un délai de deux mois à compter de la dernière mesure de publicité.

Le recours peut également être déposé par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » depuis le site <http://www.telerecours.fr/>.

Article 5 :

Le Secrétaire Général de la Préfecture de la Moselle, le maire de Metz, le Président de Metz Metropole, le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement du Grand Est chargé de l'inspection des installations classées, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont une copie sera adressée à titre d'information au président de la chambre départementale des notaires.

Fait à METZ, le 13 FEV. 2019

Le Préfet,
Pour le Préfet,
Le Secrétaire Général,



Olivier DELCAYROU

Annexes

Arrêtés



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFET DE LA MOSELLE

Préfecture
Direction de la Coordination
et de l'Appui Territorial
Bureau des Enquêtes Publiques
Et de l'Environnement

ARRÊTÉ

n° 2019-DCAT/BEPE- 49 du 13 FEV. 2019

portant création d'un secteur d'information sur les sols
sur le site "Ancien dépôt MARCHAL" à Metz.

LE PREFET DE LA MOSELLE
CHEVALIER DE LA LEGION D'HONNEUR

Vu le code de l'environnement, parties législative et réglementaire et notamment ses articles L.556-2, L. 125-6 et L.125-7, R. 125-41 à R.125-47 ;

Vu l'article 173 de la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové, dite loi ALUR, qui prévoit l'élaboration de Secteurs d'Information sur les Sols (SIS) ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation des services de l'Etat dans les régions et les départements ;

Vu le décret n°2015-1353 du 26 octobre 2015 relatif aux articles L.125-6 et L.125-7 du code de l'Environnement précisant les modalités de mise en œuvre des SIS ;

Vu l'arrêté DCL n° 2018-A-16 du 10 avril 2018 portant délégation de signature en faveur de Monsieur Olivier DELCAYROU, Secrétaire Général de la Préfecture de la Moselle ;

Vu le rapport de la DREAL GRAND EST du 9 janvier 2019 proposant la création de SIS dans le département de la Moselle ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2018-DCAT-BEPE-90 du 3 mai 2018 portant organisation de la consultation pour l'établissement des Secteurs d'Information sur les Sols (SIS) dans le département de la Moselle ;

Vu la consultation des communes et des EPCI du 22 mai au 21 novembre 2018 inclus ;

Vu l'information des propriétaires concernés par les projets de création de secteurs d'information sur les sols par courrier ;

Vu les observations du public recueillies entre le 1^{er} juin et le 30 juillet 2018 ;

Considérant que les activités exercées sur le site "Ancien dépôt MARCHAL" sont à l'origine de pollution des milieux ;

Considérant qu'il convient de formaliser les informations détenues par l'État sur la pollution des sols afin de prévenir durablement tout risque pour l'environnement ou la santé des utilisateurs du site et que des études et travaux appropriés soient mis en œuvre en cas de changement d'usage des sols ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture de la Moselle,

9, place de la préfecture - BP 71014 - 57034 Metz Cedex 1 - tél : 03.87.34.87.34
www.moselle.gouv.fr
Accueil du public – renseignements généraux :
du lundi au vendredi de 8h30 à 15h30

...

Annexes

Arrêtés

ARRÊTÉ

Article 1 :

Conformément à l'article R. 125-45 du Code de l'environnement, le Secteur d'Information sur les Sols suivant est créé sur la commune de Metz:

« Ancien dépôt MARCHAL » n°57SIS04734.

Ce Secteur d'Information sur les Sols est annexé au présent arrêté.

Article 2 :

Le Secteur d'Information sur les Sols défini par le présent arrêté est annexé au Plan Local d'Urbanisme ou au document d'urbanisme de la commune de Metz.

Article 3 :

Conformément à l'article R. 125-46 du code de l'environnement, le présent arrêté est notifié au maire de Metz et au Président de Metz Metropole.

Il est affiché pendant un mois à la mairie de Metz et au siège de Metz Metropole.

Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs du département de la Moselle.

Le Secteur d'Information sur les Sols mentionné à l'article 1 est publié sur le site internet <http://www.georisques.gouv.fr> et sur le site internet de la préfecture de la Moselle, en suivant le lien suivant : www.moselle.gouv.fr – accueil – publications – publicité légale installations classées et hors installations classées – Secteurs d'information sur les sols

Article 4 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de STRASBOURG dans un délai de deux mois à compter de la dernière mesure de publicité.

Le recours peut également être déposé par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » depuis le site <http://www.telerecours.fr/>.

Article 5 :

Le Secrétaire Général de la Préfecture de la Moselle, le maire de Metz, le Président de Metz Metropole, le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement du Grand Est chargé de l'inspection des installations classées, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont une copie sera adressée à titre d'information au président de la chambre départementale des notaires.

Fait à METZ, le 13 FEV. 2019

Le Préfet,
Pour le Préfet,
Le Secrétaire Général,

Olivier DELCAYROU

Annexes

Arrêtés



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MOSELLE

Préfecture
Direction de la Coordination
et de l'Appui Territorial
Bureau des Enquêtes Publiques
Et de l'Environnement

ARRÊTÉ

n° 2019-DCAT/BEPE- 50 du 13 FEV. 2019

portant création d'un secteur d'information sur les sols
sur le site "SOFFAB" à Metz.

LE PREFET DE LA MOSELLE
CHEVALIER DE LA LEGION D'HONNEUR

Vu le code de l'environnement, parties législative et réglementaire et notamment ses articles L.556-2, L. 125-6 et L.125-7, R. 125-41 à R.125-47 ;

Vu l'article 173 de la loi 11° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové, dite loi ALUR, qui prévoit l'élaboration de Secteurs d'Information sur les Sols (SIS) ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation des services de l'Etat dans les régions et les départements ;

Vu le décret n°2015-1353 du 26 octobre 2015 relatif aux articles L.125-6 et L.125-7 du code de l'Environnement précisant les modalités de mise en œuvre des SIS ;

Vu l'arrêté DCL n° 2018-A-16 du 10 avril 2018 portant délégation de signature en faveur de Monsieur Olivier DELCAYROU, Secrétaire Général de la Préfecture de la Moselle ;

Vu le rapport de la DREAL GRAND EST du 9 janvier 2019 proposant la création de SIS dans le département de la Moselle ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2018-DCAT-BEPE-90 du 3 mai 2018 portant organisation de la consultation pour l'établissement des Secteurs d'Information sur les Sols (SIS) dans le département de la Moselle ;

Vu la consultation des communes et des EPCI du 22 mai au 21 novembre 2018 inclus ;

Vu l'information des propriétaires concernés par les projets de création de secteurs d'information sur les sols par courrier ;

Vu les observations du public recueillies entre le 1^{er} juin et le 30 juillet 2018 ;

Considérant que les activités exercées sur le site "SOFFAB" sont à l'origine de pollution des milieux ;

Considérant qu'il convient de formaliser les informations détenues par l'État sur la pollution des sols afin de prévenir durablement tout risque pour l'environnement ou la santé des utilisateurs du site et que des études et travaux appropriés soient mis en œuvre en cas de changement d'usage des sols ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture de la Moselle,

9, place de la préfecture - BP 71014 - 57034 Metz Cedex 1- tel : 03.87.34.87.34
www.moselle.gouv.fr
Accueil du public – renseignements généraux :
du lundi au vendredi de 8h30 à 15h30

[Signature]

Annexes

Arrêtés

ARRÊTE

Article 1 :

Conformément à l'article R. 125-45 du Code de l'environnement, le Secteur d'Information sur les Sols suivant est créé sur la commune de Metz:

« SOFFAB » n°57SIS04735.

Ce Secteur d'Information sur les Sols est annexé au présent arrêté.

Article 2 :

Le Secteur d'Information sur les Sols défini par le présent arrêté est annexé au Plan Local d'Urbanisme ou au document d'urbanisme de la commune de Metz.

Article 3 :

Conformément à l'article R. 125-46 du code de l'environnement, le présent arrêté est notifié au maire de Metz et au Président de Metz Metropole.

Il est affiché pendant un mois à la mairie de Metz et au siège de Metz Metropole.

Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs du département de la Moselle.

Le Secteur d'Information sur les Sols mentionné à l'article 1 est publié sur le site internet <http://www.georisques.gouv.fr> et sur le site internet de la préfecture de la Moselle, en suivant le lien suivant : www.moselle.gouv.fr – accueil – publications – publicité légale installations classées et hors installations classées – Secteurs d'information sur les sols

Article 4 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de STRASBOURG dans un délai de deux mois à compter de la dernière mesure de publicité.

Le recours peut également être déposé par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » depuis le site <http://www.telerecours.fr/>.

Article 5 :

Le Secrétaire Général de la Préfecture de la Moselle, le maire de Metz, le Président de Metz Metropole, le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement du Grand Est chargé de l'inspection des installations classées, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont une copie sera adressée à titre d'information au président de la chambre départementale des notaires.

Fait à METZ, le 13 FEV. 2019

Le Préfet,
Pour le Préfet,
Le Secrétaire Général,

Olivier DELCAYROU

Annexes

Arrêtés



Préfecture
Direction de la Coordination
et de l'Appui Territorial
Bureau des Enquêtes Publiques
Et de l'Environnement

ARRÊTÉ

n° 2019-DCAT/BEPE- 51 du 13 FEV. 2019

portant création d'un secteur d'information sur les sols
sur le site "Ancienne usine d'incinération de METZ" à Metz.

LE PREFET DE LA MOSELLE
CHEVALIER DE LA LEGION D'HONNEUR

Vu le code de l'environnement, parties législative et réglementaire et notamment ses articles L.556-2, L. 125-6 et L.125-7, R. 125-41 à R.125-47 ;

Vu l'article 173 de la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové, dite loi ALUR, qui prévoit l'élaboration de Secteurs d'Information sur les Sols (SIS) ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation des services de l'Etat dans les régions et les départements ;

Vu le décret n°2015-1353 du 26 octobre 2015 relatif aux articles L.125-6 et L.125-7 du code de l'Environnement précisant les modalités de mise en œuvre des SIS ;

Vu l'arrêté DCL n° 2018-A-16 du 10 avril 2018 portant délégation de signature en faveur de Monsieur Olivier DELCAYROU, Secrétaire Général de la Préfecture de la Moselle ;

Vu le rapport de la DREAL GRAND EST du 9 janvier 2019 proposant la création de SIS dans le département de la Moselle ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2018-DCAT-BEPE-90 du 3 mai 2018 portant organisation de la consultation pour l'établissement des Secteurs d'Information sur les Sols (SIS) dans le département de la Moselle ;

Vu la consultation des communes et des EPCI du 22 mai au 21 novembre 2018 inclus ;

Vu l'information des propriétaires concernés par les projets de création de secteurs d'information sur les sols par courrier ;

Vu les observations du public recueillies entre le 1^{er} juin et le 30 juillet 2018 ;

Considérant que les activités exercées sur le site "Ancienne usine d'incinération de METZ" sont à l'origine de pollution des milieux ;

Considérant qu'il convient de formaliser les informations détenues par l'État sur la pollution des sols afin de prévenir durablement tout risque pour l'environnement ou la santé des utilisateurs du site et que des études et travaux appropriés soient mis en œuvre en cas de changement d'usage des sols ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture de la Moselle,

9, place de la préfecture - BP 71014 - 57034 Metz Cedex 1- tel : 03.87.34.87.34
www.moselle.gouv.fr
Accueil du public – renseignements généraux :
du lundi au vendredi de 8h30 à 15h30

...

Annexes

Arrêtés

ARRÊTE

Article 1 :

Conformément à l'article R. 125-45 du Code de l'environnement, le Secteur d'Information sur les Sols suivant est créé sur la commune de Metz:

« Ancienne usine d'incinération de METZ » n°57SIS04781.

Ce Secteur d'Information sur les Sols est annexé au présent arrêté.

Article 2 :

Le Secteur d'Information sur les Sols défini par le présent arrêté est annexé au Plan Local d'Urbanisme ou au document d'urbanisme de la commune de Metz.

Article 3 :

Conformément à l'article R. 125-46 du code de l'environnement, le présent arrêté est notifié au maire de Metz et au Président de Metz Metropole.

Il est affiché pendant un mois à la mairie de Metz et au siège de Metz Metropole.

Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs du département de la Moselle.

Le Secteur d'Information sur les Sols mentionné à l'article 1 est publié sur le site internet <http://www.georisques.gouv.fr> et sur le site internet de la préfecture de la Moselle, en suivant le lien suivant : www.moselle.gouv.fr – accueil – publications – publicité légale installations classées et hors installations classées – Secteurs d'information sur les sols

Article 4 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de STRASBOURG dans un délai de deux mois à compter de la dernière mesure de publicité.

Le recours peut également être déposé par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » depuis le site <http://www.telerecours.fr/>.

Article 5 :

Le Secrétaire Général de la Préfecture de la Moselle, le maire de Metz, le Président de Metz Metropole, le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement du Grand Est chargé de l'inspection des installations classées, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont une copie sera adressée à titre d'information au président de la chambre départementale des notaires.

Fait à METZ, le 13 FEV. 2019

Le Préfet,
Pour le Préfet,
Le Secrétaire Général,

Olivier DELCAYROU

Annexes

Arrêtés



PREFET DE LA MOSELLE

Direction Départementale des
Territoires de la Moselle

SERVICE RISQUES ENERGIE
CONSTRUCTION CIRCULATION

DÉCISION

2019-DDT/SRECC-UPR n° 21 du 14 mai 2019

portant modification de l'arrêté DDE/SAH n° 2006-067 du 7 février 2006 relatif
à l'état des risques naturels et technologiques majeurs
pour l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers
situés sur la commune de METZ

**LE PRÉFET DE LA MOSELLE
CHEVALIER DE LA LÉGION D'HONNEUR**

- Vu** le code de l'environnement, notamment ses articles L125-5, L125-7 et L174-5 et R125-23 à R125-27 ;
- Vu** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des Préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;
- Vu** le décret du 11 octobre 2017 nommant Monsieur Didier MARTIN préfet de la Moselle ;
- Vu** le décret n° 2010-1255 du 22 octobre 2010 portant délimitation des zones de sismicité du territoire français ;
- Vu** la circulaire du 6 janvier 2012 relative à la prévention des risques miniers résiduels ;
- Vu** l'arrêté du 27 juin 2018 portant délimitation des zones à potentiel radon du territoire français ;
- Vu** l'arrêté préfectoral D.D.E./S.A.H. n° 2006-002 du 25 janvier 2006 modifié relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs ;
- Vu** l'arrêté du Premier ministre du 18 décembre 2015 nommant Monsieur Björn DESMET directeur départemental des territoires de la Moselle ;
- Vu** l'arrêté DCL n° 2018-A-37 du 18 décembre 2018 portant délégation de signature en faveur de Monsieur Björn DESMET, pour le fonctionnement général de la direction départementale des territoires ;
- Vu** la subdélégation 2018-DDT/SG/AJC n° 11 du 27 décembre 2018 accordée aux chefs de service et à leurs collaborateurs, relative au fonctionnement général de la direction départementale des territoires ;

ARRÊTE

BP 71014 57034 METZ CEDEX 1 – Tél : 03.87.34.87.34 – Fax : 03.87.32.57.59
www.moselle.pref.gouv.fr

Annexes

Arrêtés

Article 1^{er} : Par arrêté(s) en date du 13 février 2019, le Préfet de la Moselle a créé un ou plusieurs secteurs d'information sur les sols sur le territoire de votre commune.

Les éléments nécessaires à l'élaboration de l'état des risques naturels et technologiques majeurs pour l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés sur le ban communal consignés dans le dossier d'information annexé à la présente décision ont été modifiés en conséquence.

Ce dossier est accessible sur le portail des services de l'État en Moselle www.moselle.gouv.fr, onglet Politiques publiques, thème Sécurité, Défense et Risques, rubrique Risques majeurs, puis Risques et Transactions immobilières.

La liste des arrêtés portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ou technologique est consultable sur le site www.georisques.gouv.fr, rubrique *Descriptif des risques*.

Article 2 : La présente décision et le dossier d'information modifié sont adressés à la Chambre départementale des notaires ainsi qu'au maire de METZ .

Article 3 : La présente décision sera affichée en mairie, publiée au recueil des actes administratifs des services de l'Etat en Moselle et fera l'objet d'une mention dans le journal *Le Républicain Lorrain*.

Article 4 :

- Le secrétaire général de la préfecture de la Moselle,
- Le maire de METZ ,
- Le directeur départemental des territoires de la Moselle

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Metz, le 14 mai 2019

pour le Préfet,
et par délégation
le chef du Service Risques Energie Construction Circulation

Signé : Christian MONTLOUIS-GABRIEL

Annexes

Arrêtés

Arrêté 2019-DDT/SCRECC-UPR n° 3 du 14 mai 2019

modifiant l'arrêté DDE/SAH n° 2006-002 du 25 janvier 2006 relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs dans le département de la Moselle

Direction : Direction Départementale des Territoires de la Moselle
Signataire : Olivier DELCAYROU
Qualité du Signataire : Secrétaire Général de la Préfecture de la Moselle
Date de signature : 14/05/2019
Lieu de consultation du document : DDT de la Moselle
Date de publication : 17/06/2019

Annexes

Arrêtés



PREFET DE LA MOSELLE

Direction Départementale des
Territoires de la Moselle

SERVICE RISQUES ENERGIE
CONSTRUCTION CIRCULATION

ARRÊTÉ MODIFICATIF N° 8

2019-DDT/SRECC-UPR n° 3 du 14 MAI 2019

modifiant l'arrêté DDE/SAH n° 2006-002 du 25 janvier 2006
relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers
sur les risques naturels et technologiques majeurs
dans le département de la Moselle

LE PRÉFET DE LA MOSELLE
CHEVALIER DE LA LÉGION D'HONNEUR

- VU** le code de l'environnement, notamment ses articles L125-5, L125-7 et L174-5 et R125-23 à R125-27 ;
- VU** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des Préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;
- VU** le décret du 11 octobre 2017 nommant Monsieur Didier MARTIN préfet de la Moselle ;
- VU** le décret n° 2010-1255 du 22 octobre 2010 portant délimitation des zones de sismicité du territoire français ;
- VU** la circulaire du 6 janvier 2012 relative à la prévention des risques miniers résiduels ;
- VU** l'arrêté du 27 juin 2018 portant délimitation des zones à potentiel radon du territoire français ;
- VU** l'arrêté préfectoral D.D.E./S.A.H. n° 2006-002 du 25 janvier 2006 modifié relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs ;
- VU** l'arrêté préfectoral DCL n° 2018-A-16 du 10 avril 2018 portant délégation de signature en faveur de Monsieur Olivier DELCAYROU, secrétaire général de la préfecture de la Moselle ;
- SUR** proposition de Monsieur le Directeur Départemental des Territoires ;

ARRÊTE

BP 71014 57034 METZ CEDEX 1 – Tél : 03.87.34.87.34 – Fax : 03.87.32.57.59
www.moselle.pref.gouv.fr

Annexes

Arrêtés

ARTICLE 1^{er} : Suite à la création par arrêté préfectoral de Secteurs d'Information sur les Sols (SIS), la liste des communes dans lesquelles s'applique l'obligation d'information prévue au I et II de l'article L125-5 du code de l'environnement, annexée à l'arrêté modificatif n° 7 du 17 avril 2012, est complétée par les communes suivantes :

DISTROFF	METZERVISSE
LES ETANGS	METZING
GANDRANGE	MORHANGE
LONGEVILLE-LES-SAINT-AVOLD	PIBLANGE
MERTEN	VIC-SUR-SEILLE

ainsi que la commune de CHIEULLES couverte par un ancien Plan des Surfaces Submersibles valant Plan de Prévention des Risques naturels.

ARTICLE 2 : Les éléments nécessaires à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés sur les communes couvertes par un plan de prévention des risques naturels, miniers ou technologiques, prescrit, mis en application immédiate ou approuvé, sur les communes répertoriées en zone de sismicité faible à forte au décret n° 2010-1255 du 22 octobre 2010, sur les communes à potentiel radon classées en niveau 3 ainsi que sur les communes où un ou plusieurs terrains ont été classés en secteurs d'information sur les sols sont arrêtés dans un dossier communal d'information.

ARTICLE 3 : La liste des communes et les dossiers communaux d'information sont mis à jour à chaque arrêté modifiant la situation d'une ou plusieurs communes au regard des conditions mentionnées à l'article R125-25 du code de l'environnement.

ARTICLE 4 : L'obligation de déclaration des sinistres subis, prévue au IV de l'article L125-5 du code de l'environnement s'applique **dans toutes les communes du département** pour l'ensemble des arrêtés de catastrophe naturelle ou technologique sur le ban communal dans lequel se situe le bien. Leur liste par commune est consultable sur le site www.georisques.gouv.fr, rubrique *Descriptif des risques*.

ARTICLE 5 : Une copie du présent arrêté et de la liste des communes modifiée est adressée à la Chambre départementale des notaires. Ces documents sont accessibles sur le portail des services de l'État en Moselle www.moselle.gouv.fr, onglet *Politiques publiques*, thème *Sécurité, Défense et Risques*, rubrique *Risques majeurs*, puis *Risques et Transactions immobilières*.

ARTICLE 6 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs des services de l'Etat en Moselle et fera l'objet d'une mention dans le journal *Le Républicain Lorrain*.

BP 71014 57034 METZ CEDEX 1 – Tél : 03.87.34.87.34 – Fax : 03.87.32.57.59
www.moselle.pref.gouv.fr

Annexes

Arrêtés

ARTICLE 7 : Le secrétaire général de la préfecture et le directeur départemental des territoires de la Moselle sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Metz, le 14 MAI 2019

Le PREFET

Pour le Préfet

Le Secrétaire Général

Olivier THOMAS

BP 71014 57034 METZ CEDEX 1 – Tél : 03.87.34.87.34 – Fax : 03.87.32.57.59
www.moselle.pref.gouv.fr

Annexes

Arrêtés



Direction départementale des
territoires
Service risques énergie
construction circulation

ARRÊTÉ MODIFICATIF N° 9
2021-DDT-SRECC-UPR n° 12 du 14 SEP. 2021

**modifiant l'arrêté DDE/SAH n° 2006-002 du 25 janvier 2006
relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers
sur les risques naturels et technologiques majeurs
dans le département de la Moselle**

Le préfet de la Moselle,
Officier dans l'ordre de la Légion d'Honneur,
Officier de l'Ordre national du mérite

- Vu** le code de l'environnement, notamment ses articles L125-5, L125-7 et L174-5 et R125-23 à R125-27 ;
- Vu** le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- Vu** le décret du 29 juillet 2020 portant nomination de M. Laurent Touvet, préfet de la Moselle ;
- Vu** le décret n° 2010-1255 du 22 octobre 2010 portant délimitation des zones de sismicité du territoire français ;
- Vu** la circulaire du 6 janvier 2012 relative à la prévention des risques miniers résiduels ;
- Vu** l'arrêté du 27 juin 2018 portant délimitation des zones à potentiel radon du territoire français ;
- Vu** l'arrêté préfectoral D.D.E./S.A.H. n° 2006-002 du 25 janvier 2006 modifié relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs ;
- Vu** l'arrêté DCL n° 2020-A-93 du 31 décembre 2020 portant délégation de signature en faveur de Monsieur Olivier Delcayrou, secrétaire général de la préfecture de la Moselle ;
- Sur proposition du directeur départemental des territoires de la Moselle ;

ARRÊTE

Article 1

Suite à la prescription du plan de prévention des risques naturels « mouvements de terrain » de la commune de Volmerange-les-Mines, la liste des communes dans lesquelles s'applique l'obligation d'information prévue au I et II de l'article L125-5 du code de l'environnement, annexée à l'arrêté modificatif n° 8 du 14 mai 2019, est complétée par la commune de Volmerange-les-Mines.

Préfecture de la Moselle - 9, place de la préfecture - BP 71014 - 57034 METZ CEDEX 1 - Tél. : 03 87 34 87 34
www.moselle.gouv.fr
Accueil du public – renseignements généraux : du lundi au vendredi de 8h30 à 15h30

Annexes

Arrêtés

Article 2

Les éléments nécessaires à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés sur les communes couvertes par un plan de prévention des risques naturels, miniers ou technologiques, prescrit, mis en application immédiate ou approuvé, sur les communes répertoriées en zone de sismicité faible à forte au décret n° 2010-1255 du 22 octobre 2010, sur les communes à potentiel radon classées en niveau 3 ainsi que sur les communes où un ou plusieurs terrains ont été classés en secteurs d'information sur les sols sont arrêtés dans un dossier communal d'information.

Article 3

La liste des communes et les dossiers communaux d'information sont mis à jour à chaque arrêté modifiant la situation d'une ou plusieurs communes au regard des conditions mentionnées à l'article R125-25 du code de l'environnement.

Article 4

L'obligation de déclaration des sinistres subis, prévue au IV de l'article 125-5 du code de l'environnement s'applique dans toutes les communes du département pour l'ensemble des arrêtés de catastrophe naturelle ou technologique sur le ban communal dans lequel se situe le bien.

Article 5

Une copie du présent arrêté et de la liste des communes modifiée est adressée à la chambre départementale des notaires.

Ces documents sont accessibles sur le portail des services de l'État en Moselle www.moselle.gouv.fr, onglet politiques publiques, thème sécurité, défense et risques, rubrique Risques majeurs, puis Risques et transactions immobilières.

Article 6

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de l'État dans le département et fera l'objet d'une mention dans le journal « Le Républicain Lorrain ».

Article 7

Le secrétaire général de la préfecture et le directeur départemental des territoires de la Moselle sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A Metz, le 14 SEP. 2021

Pour le préfet et par délégation,
le secrétaire général,



Olivier Delcayrou

Délais et voies de recours

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du préfet de la Moselle.

Conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Strasbourg dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Le tribunal peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyen" par le site Internet <https://citoyens.telerecours.fr>.

Préfecture de la Moselle - 9, place de la préfecture - BP 71014 - 57034 METZ CEDEX 1 - Tél. : 03 87 34 87 34

www.moselle.gouv.fr

Accueil du public – renseignements généraux : du lundi au vendredi de 8h30 à 15h30

Annexes

Arrêtés

57437	MALLING	I		22/08/2017			
57438	MALROY	I		10/09/1956			
57438	MALROY	Mvt		04/07/1988			
57441	MANOM	I		03/05/2013			
57445	MARIEULLES	Mvt		05/08/2020			
57447	MARLY	I		22/02/2002			
57452	MAXE (LA)	I		28/06/2005			
57455	MEISENTHAL				zone 2		
57460	MERTEN						X
57461	METAIRIES-SAINT-QUIRIN				zone 2		
57462	METTING				zone 2		
57463	METZ	I		28/06/2005			X
57465	METZERVISSE						X
57466	METZING						X
57468	MITTELBRONN				zone 3		
57474	MONDELANGE	I		24/11/2005			X
57477	MONTBRONN				zone 2		
57480	MONTIGNY LES METZ	I		01/12/2006			X
57481	MONTOIS LA MONTAGNE	miniers		08/03/2016			X
57483	MORHANGE						X
57484	MORSBACH	I		23/07/2002			X
57487	MOULINS LES METZ	I		01/12/2006			X
57489	MOUTERHOUSE				zone 3		
57491	MOYEUVE GRANDE	Mvt + I		25/07/2002			X
57491	MOYEUVE GRANDE	miniers		08/07/2016			
57492	MOYEUVE PETITE	miniers		28/03/2014			
57498	NEUFCHÉF	miniers		26/01/2017			
57500	NEUFMOULINS				zone 2		
57504	NIDERHOFF				zone 2		
57505	NIDERVILLER				zone 2		X
57506	NIEDERSTINZEL	I		23/03/2000	zone 2		
57508	NILVANGE	miniers		26/01/2017			
57509	NITTING				zone 2		
57511	NORROY LE VENEUR	Mvt		02/01/2001			
57513	NOUSSEVILLER-LES-BITCHE				zone 2		
57515	NOVEANT SUR MOSELLE	Mvt + I		03/07/2007			
57517	OBERGAILBACH				zone 2		
57518	OBERSTINZEL	I		23/03/2000	zone 2		
57526	ORMERSVILLER				zone 2		
57529	OTTANGE	miniers		30/09/2011			
57535	PETIT-REDERCHING				zone 2		
57537	PETITE ROSSELLE	I		23/07/2002			
57540	PHALSBOURG				zone 3		X
57541	PHILIPPSBOURG				zone 3		
57542	PIBLANGE						X
57543	PIERREVILLERS	Mvt		12/10/2020			
57544	PLAINE-DE-WALSCH				zone 3		
57545	PLAPPEVILLE	Mvt		09/05/1989			
57549	PONTPIERRE	I		29/09/2003			
57550	PORCELETTE	techno		22/10/2013			
57551	POSTROFF				zone 2		
57561	RAHLING				zone 2		
57562	RANGUEVAUX	miniers		26/01/2017			
57563	RAVILLE	I		29/09/2003			
57565	REDANGE	miniers		29/09/2016			

Annexes

Attestation d'assurance



Generali
Professionnels - Souscription gestion
75456 Paris Cedex 09

Votre contrat PROTECTION
ENTREPRISE ET DIRIGEANT
n° AP559256

MEDIA IMMO
124 RUE LOUIS BAUDOUIN
91100 CORBEIL ESSONNES

Attestation d'assurance de Responsabilité Civile

Paris, le 2 décembre 2024

Generali IARD atteste que le contrat d'assurance Responsabilité Civile n°AP559256 garantit :

MEDIA IMMO
124 RUE LOUIS BAUDOUIN
91100 CORBEIL ESSONNES

Sont couvertes les conséquences pécuniaires de la Responsabilité Civile pouvant lui incomber du fait de ses activités professionnelles :

- Mise à disposition d'un site internet permettant le téléchargement de notes de renseignements d'urbanisme, droit de preemption, certificats de carrieres, certificats d'urbanisme,
- droit de preemption, certificats d'urbanisme/de numerotage/d'hygiene et salubrite/d'alignement/de non-peril/de carrieres, concordance cadastrale, etat des risques et pollutions,
- les téléchargements de l'etat des risques de pollution des sols, des installations classees pour la protection de l'environnement; d'informations.

TABEAU DES PLAFONDS DES GARANTIES ET DES SOUS LIMITATIONS APPLICABLES EN CAS DE SINISTRE

GARANTIES	MONTANTS
Responsabilité Civile avant Livraison	
Tous dommages confondus	10 000 000 EUR par sinistre
Dont :	
• Tous dommages résultant de la faute inexcusable de l'employeur - accidents du travail - maladies professionnelles	2 000 000 EUR par année d'assurance quel que soit le nombre de victimes
• Dommages matériels et immatériels consécutifs	3 000 000 EUR par sinistre
• Dommages immatériels non consécutifs	500 000 EUR par sinistre

1 / 2

Annexes

Attestation d'assurance



Attestation contrat N°AP559256

GARANTIES	MONTANTS
Responsabilité Civile Après Livraison et/ou Professionnelle	
Tous dommages (corporels, matériels et immatériels confondus) et frais confondus	5 000 000 EUR par année d'assurance
Dont :	
• Dommages immatériels non consécutifs	5 000 000 EUR par année d'assurance
• Frais de restauration de l'image de marque	200 000 EUR par année d'assurance
• Biens, documents, médias et données confiés et/ou prêtés (Dommages matériels et immatériels consécutifs) y compris frais de reconstitution	500 000 EUR par année d'assurance
Frais de prévention	
Frais de prévention	150 000 EUR par année d'assurance
Atteinte Logique / Cyber	
Tous dommages et frais confondus	150 000 EUR par année d'assurance
Dont :	
• Frais de notification	50 000 EUR par année d'assurance
• Frais en cas d'atteinte à la réputation	50 000 EUR par année d'assurance
Risques environnementaux	
Atteintes accidentelles à l'environnement tous dommages et frais confondus	1 000 000 EUR par année d'assurance
Dont :	
• Préjudice écologique, tous dommages et frais confondus	300 000 EUR par année d'assurance
Dont :	
Frais de prévention	100 000 EUR par année d'assurance
• Responsabilité environnementale, tous dommages et frais confondus	300 000 EUR par année d'assurance
Dont :	
Frais de prévention	100 000 EUR par année d'assurance
GARANTIE JURIDIQUE	
Défense Pénale et Recours	SOUSCRIT

La présente attestation est valable pour la période du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025 sous réserve que le contrat ne soit pas résilié, suspendu ou annulé pour quelque cause que ce soit au cours de cette période.

Elle n'implique qu'une présomption de garantie à la charge de l'assureur. Elle est délivrée pour valoir ce que de droit et n'engage l'assureur que dans les limites des dispositions du contrat auquel elle se réfère.

Karim BOUCHEMA
Directeur des Opérations

2 / 2



Etat des Risques de Pollution des Sols (ERPS)*

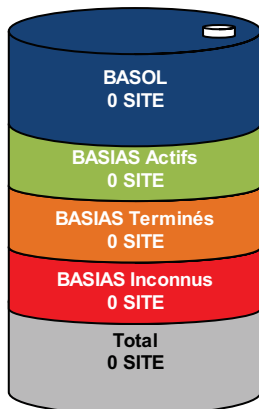


Réalisé en commande** par Media Immo
Pour le compte de SCP THOMAS ET JACOB
Numéro de dossier MJ/ER
Date de réalisation 21/10/2025

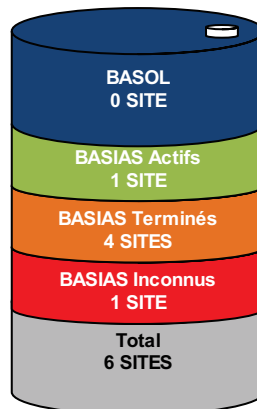
Localisation du bien Rue Chabot-Didon
57000 METZ
Section cadastrale SC 180, SC 181
Altitude 168.76m
Données GPS Latitude 49.09611 - Longitude 6.183566

Désignation du vendeur SCCV METZ CHARLES LE PAYEN 2
Désignation de l'acquéreur

Dans un rayon de
200m autour du bien



Dans un rayon entre
200m et 500m du bien



Conclusion

A ce jour et selon les informations transmises par le BRGM et le MEDDE, il s'avère qu'à moins de 500m du bien :

- ➔ 0 site pollué (ou potentiellement pollué) est répertorié par **BASOL**.
- ➔ 6 sites industriels et activités de service sont répertoriés par **BASIAS**.
- ➔ 6 sites sont répertoriés au total.

MEDIA IMMO
124, rue Louis Baudoin
91100 CORBEIL ESSONNES
Tél. 01 60 90 80 85
SIRET 750 675 613 RCS EVRY

Fait à Corbeil Essonnes, le 21/10/2025

* Ce présent document n'a pour but que de communiquer, A TITRE INFORMATIF, à l'acquéreur ou au locataire, les informations rendues publiques par l'Etat concernant les risques de pollution des sols.

** Media Immo réalise, sous sa seule responsabilité, l'ERPS du client. Ceci sous couvert que les informations de localisation du bien transmises par le client soient exactes et que les informations obtenues sur les bases de données BASOL, BASIAS, CASIAS et des futurs SIS soient à jour.

Document réalisé à partir des bases de données **BASIAS**, **BASOL** et **CASIAS**

(gérées par le **BRGM** - Bureau de Recherches Géologiques et Minières et le **MEDDE** - Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie)

SOMMAIRE

Synthèse de votre Etat des Risques de Pollution des Sols
Qu'est-ce que l'ERPS ?
Cartographie des sites situés à moins de 200m du bien et à moins de 500m du bien
Inventaire des sites BASOL / BASIAS situés à moins de 200m du bien, 500m du bien et non localisés

Qu'est-ce que l'ERPS ?

Ce document n'a pour but que de communiquer, A TITRE INFORMATIF, à l'acquéreur ou au locataire, les informations rendues publiques par l'Etat concernant les risques de pollution des sols.

Qu'est-ce qu'un site pollué ?

Un site pollué est un site qui, du fait d'anciens dépôts de déchets ou d'infiltration de substances polluantes, présente une pollution susceptible de provoquer une nuisance ou un risque pérenne pour les personnes ou l'environnement. Ces situations sont souvent dues à d'anciennes pratiques sommaires d'élimination des déchets, mais aussi à des fuites ou à des épandages de produits chimiques, accidentels ou pas. Il existe également autour de certains sites des contaminations dues à des retombées de rejets atmosphériques accumulés au cours des années voire des décennies.

Comment sont établis les périmètres et attributs des futurs SIS ?

Le préfet élabore la liste des projets de SIS et la porte à connaissance des maires de chaque commune. L'avis des maires est recueilli, puis les informations de pollution des sols sont mises à jour grâce à la contribution des organismes participants. Ces secteurs seront représentés dans un ou plusieurs documents graphiques, à l'échelle cadastrale.

Quels sont les derniers changements ?

Le décret n° 2022-1289 du 1er octobre 2022 relatif à l'information des acquéreurs et des locataires sur les risques vient renforcer le formalisme de l'état de pollution des sols. Depuis le 1er janvier 2023, l'ERP doit mentionner le dernier arrêté pris par le préfet sur l'existence d'un SIS, la date d'élaboration, le numéro des parcelles concernées, ainsi que des dispositions réglementaires, tout en reprenant les informations à disposition dans le système d'information géographique (art R125-26 du Code de l'environnement).

Que signifient BASOL, BASIAS et CASIAS ?

➡ **BASOL** : BAse de données des sites et SOLs pollués (ou potentiellement pollués) par les activités industrielles appelant une action des pouvoirs publics, à titre préventif ou curatif.

➡ **BASIAS** : Base de données d'Anciens Sites Industriels et Activités de Service, réalisée essentiellement à partir des archives et gérée par le BRGM (Bureau de Recherches Géologiques et Minières). **Il faut souligner qu'une inscription dans BASIAS ne préjuge pas d'une éventuelle pollution à son endroit.**

➡ **CASIAS** : Carte des Anciens Sites Industriels et Activités de Service, présentant l'historique des activités industrielles ou de services que se sont succédé au cours du temps. **CASIAS ne préjuge pas d'une pollution effective des sols des établissements recensés.**

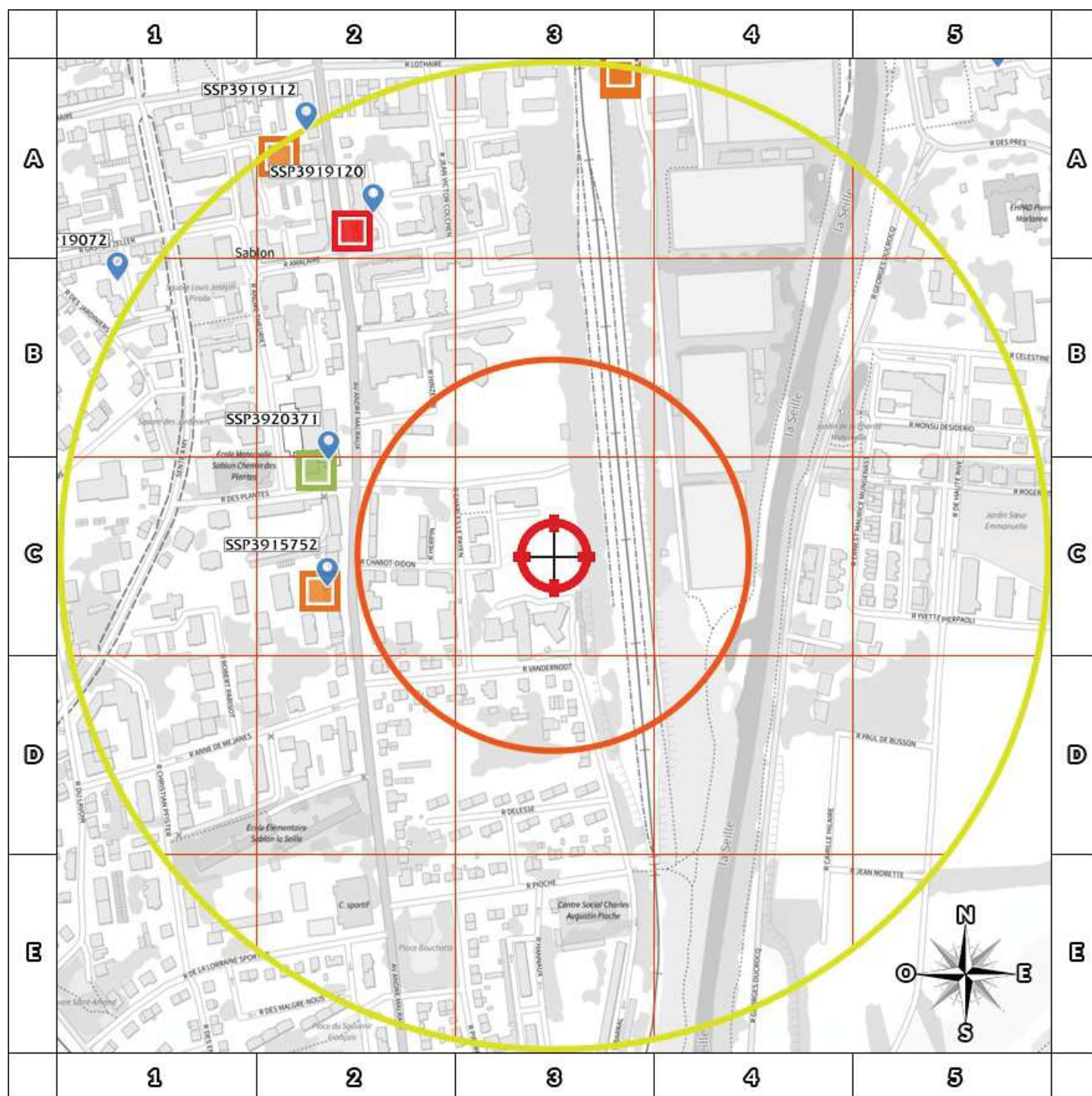
Que propose Media Immo ?

Media Immo vous transmet, à titre informatif, les informations actuellement disponibles et rendues publiques par l'Etat à travers les bases de données **BASOL** et **BASIAS**, et sur **CASIAS**.

Quels sont les risques si le vendeur ou le bailleur n'informe pas l'acquéreur ou le locataire ?

« À défaut et si une pollution constatée rend le terrain impropre à la destination précisée dans le contrat, **dans un délai de deux ans à compter de la découverte de la pollution**, l'acquéreur ou le locataire a le choix de demander la **résolution du contrat** ou, selon le cas, de **se faire restituer une partie du prix de vente ou d'obtenir une réduction du loyer**. L'acquéreur peut aussi demander la **réhabilitation du terrain aux frais du vendeur** lorsque le coût de cette réhabilitation ne paraît pas disproportionné par rapport au prix de vente ». (Extrait du Décret n°2015-1353 du 26 octobre 2015)

Cartographie des sites situés à moins de 200m du bien et à moins de 500m du bien



-  BASOL : BAse de données des sites et SOLs pollués (ou potentiellement pollués)
-  BASIAS en activité : Base de données d'Anciens Sites Industriels et Activités de Service
-  BASIAS dont l'activité est terminée : Base de données d'Anciens Sites Industriels et Activités de Service
-  BASIAS dont l'activité est inconnue : Base de données d'Anciens Sites Industriels et Activités de Service
-  Sites CASIAS : Carte des Anciens Sites Industriels et Activités de Service

-  Emplacement du bien
-  Zone de 200m autour du bien
-  Zone de 500m autour du bien

Retrouvez sur cette cartographie un inventaire des sites pollués (ou potentiellement polluée) situés à moins de 500m du bien représentés par les pictos   et .

Chacun de ces pictos est détaillé sur la page suivante grâce à sa lettre et son numéro (A2, B4, ...) qui vous aideront à vous repérer sur la carte.

Le descriptif complet des sites CASIAS est consultable sur le site <https://georisques.gouv.fr/>.

Inventaire des sites BASOL / BASIAS

situés à moins de 200m du bien et à moins de 500m du bien

Repère	Nom	Activité des sites situés à moins de 200m	Distance (Environ)
Aucun résultat à moins de 200m			

Repère	Nom	Activité des sites situés de 200m à 500m	Distance (Environ)
C2	LANDOLT J.	Garage automobiles + dépôt de liquides inflammables Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.);Garages, ateliers, mécanique et soudure	237 m
C2	ESSO, ex-CIE DE RAFFINAGE ET DISTRIBUTION TOTAL France ex CIE FR. DE RAFFINAGE	Station service TOTAL Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station service de toute capacité de stockage)	253 m
A2	METALL-UND LACKIERWARENFABRIK DRUCKER VERZINKEREI LOUIS HOUPIN	Fabrique d'objets métalliques et laqués Fabrication d'autres ouvrages en métaux (emballages métalliques, boulons, articles ménagers, chaînes, ressorts, ...)	383 m
A2	"PIERRETTE BLANCHISSEUSE"	Blanchisserie Blanchisserie-teinturerie (gros, ou détail lorsque les pressings de quartier sont retenus par le Comité de pilotage de l'IHR) ; blanchissement et traitement des pailles, fibres textiles, chiffons	486 m
A3	MOSCHKOWITZ	Dépôt de chiffons et de ferrailles Démantèlement d'épaves, récupération de matières métalliques recyclables (ferrailleur, casse auto...)	486 m
A3	MOSCHOWITZ Maurice	Dépôt de chiffons, ferrailles Démantèlement d'épaves, récupération de matières métalliques recyclables (ferrailleur, casse auto...)	490 m

Nom	Activité des sites non localisés
Aucun site non localisé	

Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE)*



Réalisé en commande** par Media Immo
Pour le compte de SCP THOMAS ET JACOB
Numéro de dossier MJ/ER
Date de réalisation 21/10/2025

Localisation du bien Rue Chabot-Didon
57000 METZ
Section cadastrale SC 180, SC 181
Altitude 168.76m
Données GPS Latitude 49.09611 - Longitude 6.183566

Désignation du vendeur SCCV METZ CHARLES LE PAYEN 2
Désignation de l'acquéreur

RÉFÉRENCES

Seules sont concernées les ICPE suivies par les DREAL (Directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement) pour la majorité des établissements industriels et les DD(CS)PP (Directions départementales (de la cohésion sociale et) de la protection des populations) pour les établissements agricoles, les abattoirs et les équarrissages et certaines autres activités agroalimentaires, avec distinction en attribut du type d'ICPE (SEVESO, IPPC, Silo, Carrière, Autres), de l'activité principale et des rubriques de la nomenclature des installations classées pour lesquelles l'établissement industriel est autorisé.

GÉNÉALOGIE

Cette base contient les installations soumises à autorisation ou à enregistrement (en construction, en fonctionnement ou en cessation d'activité). Les données proviennent d'une extraction de la base de données fournie par le Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie (MEDDE) et la géolocalisation est effectuée sur la base des coordonnées Lambert indiquées dans l'extraction.

QUALITÉ DES DONNÉES

Le niveau de précision de la localisation indiqué en attribut pour chaque ICPE est variable ; Elles peuvent être localisées au Centre de la commune concernée, à l'adresse postale, à leurs coordonnées précises ou leur valeur initiale.

*** Ce présent document n'a pour but que de communiquer, A TITRE INFORMATIF, à les informations rendues publiques par l'Etat.**

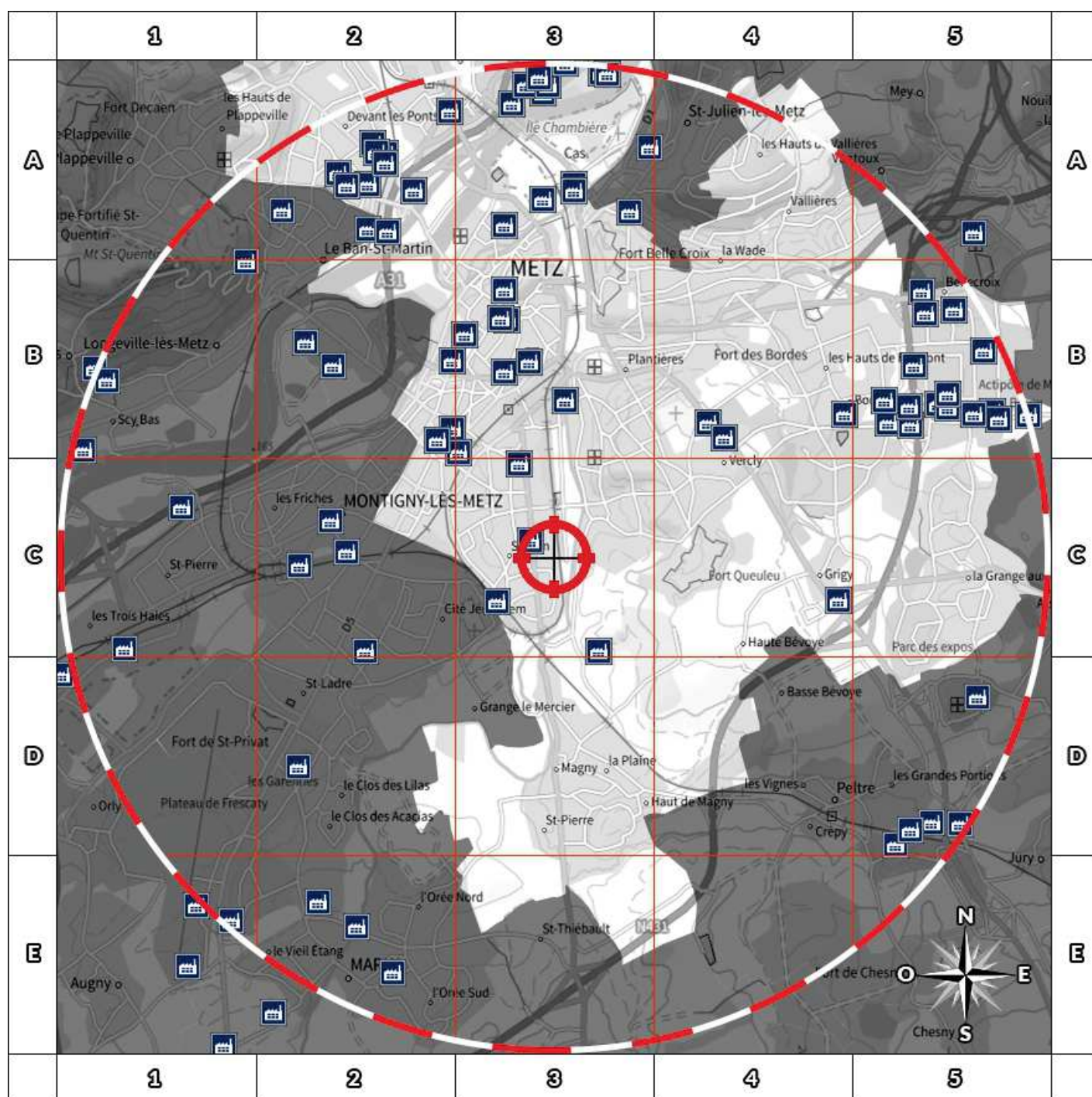
**** Media Immo réalise, sous sa seule responsabilité, l'ICPE du client. Ceci sous couvert que les informations de localisation du bien transmises par le client soient exactes et que les informations obtenues sur les bases de données soient à jour.**

SOMMAIRE

Synthèse des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement
Cartographie des ICPE
Inventaire des ICPE

Cartographie des ICPE

Commune de METZ (57000)



- | | |
|---------------------|------------------------------|
| Usine Seveso | Elevage de porc |
| Usine non Seveso | Elevage de bovin |
| Carrière | Elevage de volaille |
| Emplacement du bien | Zone de 5000m autour du bien |

Retrouvez sur cette cartographie un inventaire des Installations Classées pour le Protection de l'Environnement situées à moins de 5000m du bien représentées par les pictos , , , , et .

Chacun de ces pictos est détaillé sur la page suivante grâce à sa lettre et son numéro (A2, B4, ...) qui vous aideront à vous repérer sur la carte.

Inventaire des ICPE

Commune de METZ (57000)

Repère	Situation	Nom	Adresse	Etat d'activité Régime	Seveso Priorité Nationale
ICPE situées à moins de 5000m du bien					
	Valeur Initiale	ATEMAX FRANCE	8 RUE DE LA BARONETE 57000 Metz	En exploitation avec titre	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	Metz Habitat Territoire	FOYER AMLI 23 AVENUE DE BLIDA 57000 METZ	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	TOTAL MARKETING France	10 rue des alliés 57000 Metz	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	Metz Habitat Territoire	FOYER AMLI 23 AVENUE DE BLIDA 57000 METZ	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	TOTAL MARKETING France	route de plapeville 57000 METZ	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	EMC2	Nouveau Port de Metz 57000 METZ	En exploitation avec titre	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	TOTAL MARKETING France	route de plapeville 57000 METZ	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	TOTAL MARKETING FRANCE	37-39 rue haute seille 57000 Metz	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	TOTAL MARKETING FRANCE	37-39 rue haute seille 57000 Metz	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	PRESSING ALEXANDRE	45 avenue de Nancy 57000 Metz	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	GALERIES LAFAYETTE SAS	4 rue Winston Churchill 57000 Metz	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	PRESSING ALEXANDRE	45 avenue de Nancy 57000 Metz	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	HAGANIS	rue de la houblonnière 57050 Metz	En exploitation avec titre	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	HAGANIS	rue de la houblonnière 57050 Metz	En exploitation avec titre	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	TOTAL	avenue des 2 fontaines 57000 Metz	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	HAGANIS	rue de la Mouée ZAC de la Petite Voevre 57000 Metz	En exploitation avec titre	Non Seveso
				INCONNU	OUI
	Valeur Initiale	Metz Habitat Territoire	Parking Bergson- Boulevard de Guyenne 57000 METZ	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	SOFFAB	70 route de Woippy 57000 METZ	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	TOTAL MARKETING FRANCE	37-39 rue haute seille 57000 Metz	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	ETS HUMBERT	8 rue du grand Cerf 57000 METZ	En exploitation avec titre	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	ETS HUMBERT	8 rue du grand Cerf 57000 METZ	En exploitation avec titre	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	PRESSING ALEXANDRE	45 avenue de Nancy 57000 Metz	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	TOTAL	147 avenue André Malraux 57000 Metz	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	TOTAL	147 avenue André Malraux 57000 Metz	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	HAGANIS	rue de la houblonnière 57050 Metz	En exploitation avec titre	Non Seveso
				INCONNU	NON

Repère	Situation	Nom	Adresse	Etat d'activité Régime	Seveso Priorité Nationale
ICPE situées à moins de 5000m du bien					
	Valeur Initiale	SYSCO FRANCE SAS	6 RUE DES FRERES PRILLOT ZAC DU PARC DU TECHNOPOLE - CS 35058 57000 Metz	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	SYSCO FRANCE SAS	6 RUE DES FRERES PRILLOT ZAC DU PARC DU TECHNOPOLE - CS 35058 57000 Metz	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	Ets GUERMONT WEBER	4 Rue Teilhard de Chardin - CS 60003 57000 Metz	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	TOTAL	avenue des 2 fontaines 57000 Metz	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	Ets GUERMONT WEBER	4 Rue Teilhard de Chardin - CS 60003 57000 Metz	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	GL Events Parc des Expositions de Metz	Rue de la Grange au Bois 57000 Metz	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	POINT P	191 rue du Gal Metman 57000 Metz	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	GL Events Parc des Expositions de Metz	Rue de la Grange au Bois 57000 Metz	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	Metz Habitat Territoire	Parking Bergson- Boulevard de Guyenne 57000 METZ	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	TOTAL	avenue des 2 fontaines 57000 Metz	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	POINT P	191 rue du Gal Metman 57000 Metz	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	CORA	Boulevard Solidarité BP 85010 57000 METZ	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	HAGANIS	rue de la Mouée ZAC de la Petite Voevre 57000 Metz	En exploitation avec titre	Non Seveso
				INCONNU	OUI
	Valeur Initiale	CORA	Boulevard Solidarité BP 85010 57000 METZ	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	HOPITAL SAINTE BLANDINE	3 rue Cambout 57000 Metz	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	CORA	Boulevard Solidarité BP 85010 57000 METZ	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	SNCF	1 rue de Castelnau 57000 Metz	En exploitation avec titre	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	SIGHI - BARADE	5 route de Lorry Metz - devant - les - Ponts 57000 Metz	En fin d'exploitation	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	SNCF	1 rue de Castelnau 57000 Metz	En exploitation avec titre	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	METRO	Rue du Trou aux Serpents ZAC du port autonome 57000 METZ	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	SERVIDIO - LE BOSFORE	route de Thionville 57000 Metz	En exploitation avec titre	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	METRO	Rue du Trou aux Serpents ZAC du port autonome 57000 METZ	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	HAGANIS	8 rue des Serruriers 57000 METZ	En fin d'exploitation	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	OBLINGER LORRAINE	71 avenue André Malraux 57000 Metz	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	HAGANIS	8 rue des Serruriers 57000 METZ	En fin d'exploitation	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	HAGANIS	rue Monceau 57000 Metz	En exploitation avec titre	Non Seveso
				INCONNU	NON

Repère	Situation	Nom	Adresse	Etat d'activité Régime	Seveso Priorité Nationale
ICPE situées à moins de 5000m du bien					
	Valeur Initiale	HAGANIS	Avenue de Blida 57000 Metz	En fin d'exploitation	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	HAGANIS	rue Monceau 57000 Metz	En exploitation avec titre	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	HOPITAL SAINTE CROIX	1 place sainte Croix 57000 Metz	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	HAGANIS	rue de la Mouée ZAC de la Petite Voevre 57000 Metz	En exploitation avec titre	Non Seveso
				INCONNU	OUI
	Valeur Initiale	POINT P	191 rue du Gal Metman 57000 Metz	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	SOFFAB	70 route de Woippy 57000 METZ	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	SNCF	1 rue de Castelnau 57000 Metz	En exploitation avec titre	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	SOFFAB	70 route de Woippy 57000 METZ	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	TOTAL MARKETING France	10 rue des alliés 57000 Metz	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	METRO	Rue du Trou aux Serpents ZAC du port autonome 57000 METZ	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	TOTAL MARKETING France	10 rue des alliés 57000 Metz	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	EMC2	Nouveau Port de Metz 57000 METZ	En exploitation avec titre	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	HAGANIS	8 rue des Serruriers 57000 METZ	En fin d'exploitation	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	EMC2	Nouveau Port de Metz 57000 METZ	En exploitation avec titre	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	HAGANIS	rue Monceau 57000 Metz	En exploitation avec titre	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	GALERIES LAFAYETTE SAS	4 rue Winston Churchill 57000 Metz	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	CERTAS ENERGY FRANCE	192 avenue de Strasbourg 57000 Metz	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	GALERIES LAFAYETTE SAS	4 rue Winston Churchill 57000 Metz	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	CERTAS ENERGY FRANCE	192 avenue de Strasbourg 57000 Metz	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	ATEMAX FRANCE	8 RUE DE LA BARONETE 57000 Metz	En exploitation avec titre	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	POINT PROPRE PRESSING	3 PLACE JEAN MOULIN 57000 Metz	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	SEQUOIA PRESSING	20 bis rue du Neufbourg 57000 Metz	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	PRESS'NET	CTRE COMMERCIAL ST JACQUES 57000 METZ	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	Burger King	10 Bd Solidarité 57070 Metz	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	TECHNOSUB (SUBWAY)	90 Bd Solidarité 57070 Metz	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	Kentucky Fried Chicken Metz Metzanine	20 Avenue Sébastopol 57070 METZ 57070 Metz	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON

Repère	Situation	Nom	Adresse	Etat d'activité Régime	Seveso Priorité Nationale
ICPE situées à moins de 5000m du bien					
	Valeur Initiale	McDonald's	14 Rue Jules Michelet 57070 Metz	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	SCHAFF CARROSSERIE SERVICES SARL	12 rue des charpentiers ZAC Sébastopol 57070 Metz	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	CAR AVENUE FRANCE SAS	95-95b boulevard de la solidarité BP 75185 - 57075 Metz CEDEX 03 57000 Metz	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	SAS PROGILOR BOUVART	rue de la Baronètre 57000 Metz	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	POINT PROPRE PRESSING	3 PLACE JEAN MOULIN 57000 Metz	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	POINT PROPRE PRESSING	3 PLACE JEAN MOULIN 57000 Metz	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	SEQUOIA PRESSING	20 bis rue du Neufbourg 57000 Metz	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	SODABO	Nouveau Port 57000 METZ	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	SEQUOIA PRESSING	20 bis rue du Neufbourg 57000 Metz	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	SYSCO FRANCE SAS	6 RUE DES FRERES PRILLOT ZAC DU PARC DU TECHNOPOLE - CS 35058 57000 Metz	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	CAR AVENUE FRANCE SAS	95-95b boulevard de la solidarité BP 75185 - 57075 Metz CEDEX 03 57000 Metz	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	SAS PROGILOR BOUVART	rue de la Baronètre 57000 Metz	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	Ets GUERMONT WEBER	4 Rue Teilhard de Chardin - CS 60003 57000 Metz	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	SAS PROGILOR BOUVART	rue de la Baronètre 57000 Metz	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	GL Events Parc des Expositions de Metz	Rue de la Grange au Bois 57000 Metz	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	SODABO	Nouveau Port 57000 METZ	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	SODABO	Nouveau Port 57000 METZ	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	Metz Habitat Territoire	Parking Bergson- Boulevard de Guyenne 57000 METZ	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	TOTAL MARKETING France	174 avenue de Strasbourg 57000 Metz	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	TOTAL MARKETING France	174 avenue de Strasbourg 57000 Metz	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	Metz Habitat Territoire	FOYER AMLI 23 AVENUE DE BLIDA 57000 METZ	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	LORCA	Port autonome de Metz 57000 METZ	En exploitation avec titre	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	LORCA	Port autonome de Metz 57000 METZ	En exploitation avec titre	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	CAR AVENUE FRANCE SAS	95-95b boulevard de la solidarité BP 75185 - 57075 Metz CEDEX 03 57000 Metz	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	SCHAFF CARROSSERIE SERVICES SARL	12 rue des charpentiers ZAC Sébastopol 57070 Metz	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	PRESS'NET	CTRE COMMERCIAL ST JACQUES 57000 METZ	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON

Repère	Situation	Nom	Adresse	Etat d'activité Régime	Seveso Priorité Nationale
ICPE situées à moins de 5000m du bien					
	Valeur Initiale	TOTAL MARKETING France	174 avenue de Strasbourg 57000 Metz	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	PRESS'NET	CTRE COMMERCIAL ST JACQUES 57000 METZ	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	Burger King	10 Bd Solidarité 57070 Metz	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	LORCA	Port autonome de Metz 57000 METZ	En exploitation avec titre	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	Burger King	10 Bd Solidarité 57070 Metz	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	TECHNOSUB (SUBWAY)	90 Bd Solidarité 57070 Metz	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	ATEMAX FRANCE	8 RUE DE LA BARONETE 57000 Metz	En exploitation avec titre	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	TECHNOSUB (SUBWAY)	90 Bd Solidarité 57070 Metz	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	Kentucky Fried Chicken Metz Metzanine	20 Avenue Sébastopol 57070 METZ 57070 Metz	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	ETS HUMBERT	8 rue du grand Cerf 57000 METZ	En exploitation avec titre	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	Kentucky Fried Chicken Metz Metzanine	20 Avenue Sébastopol 57070 METZ 57070 Metz	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	McDonald's	14 Rue Jules Michelet 57070 Metz	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	TOTAL	147 avenue André Malraux 57000 Metz	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	McDonald's	14 Rue Jules Michelet 57070 Metz	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	SCHAFF CARROSSERIE SERVICES SARL	12 rue des charpentiers ZAC Sébastopol 57070 Metz	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	TOTAL MARKETING France	route de plapeville 57000 METZ	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	HAGANIS	15 avenue de Blida 57000 Metz	En exploitation avec titre	Non Seveso
				INCONNU	OUI
	Valeur Initiale	GCS BLANCHISSERIE DE LORRAINE NORD	14 RUE DES POTIERS D ETAIN 57070 Metz	En exploitation avec titre	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	MILLAUTO	71 route de thionville 57050 Metz	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	MARCHE GAZ	15 RUE Claude Chappe 57000 Metz	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	VILLE DE METZ	avenue Ney 57000 METZ	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	ASAP - 57	57000 Metz	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	FNAC	4 rue Winston Churchill 57000 METZ	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	Formation S3IC	15 rue claude chappe 57000 Metz	En exploitation avec titre	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	MILLAUTO	71 route de thionville 57050 Metz	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	Brico Dépôt	28 rue des Potiers d'Étain 57000 Metz	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON

Repère	Situation	Nom	Adresse	Etat d'activité Régime	Seveso Priorité Nationale
ICPE situées à moins de 5000m du bien					
	Valeur Initiale	MARCHE GAZ	15 RUE Claude Chappe 57000 Metz	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	FNAC	4 rue Winston Churchill 57000 METZ	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	Primagaz Distributeur-57	Les Levées route de Montlouis BP 359 57000 METZ	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	ASAP - 57	57000 Metz	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	Brico Dépôt	28 rue des Potiers d'Étain 57000 Metz	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	Primagaz Distributeur-55	Les Levées Route de Montlouis BP 359 57000 METZ	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	MILLAUTO	71 route de thionville 57050 Metz	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	Primagaz Distributeur-57	Les Levées route de Montlouis BP 359 57000 METZ	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	AGIP France	Boulevard du Pontiffroy 57000 METZ	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	Formation S3IC	15 rue claud chappe 57000 Metz	En exploitation avec titre	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	AGIP France	Boulevard du Pontiffroy 57000 METZ	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	CHR METZ-THONVILLE	Hopital Bon-Secours 1 rue de Vigneulles 57000 Metz	En fin d'exploitation	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	ZILLHARDT ET STAUB	58 route de Woippy 57000 Metz	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	VILLE DE METZ	avenue Ney 57000 METZ	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	FRANCE TRANSFO	rue Clothilde d'Aubertin 57000 Metz	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	HAGANIS	Rue de la Mouée ZAC de la Petite Voëvre 57000 METZ	En exploitation avec titre	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	ZILLHARDT ET STAUB	58 route de Woippy 57000 Metz	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	Formation S3IC	15 rue claud chappe 57000 Metz	En exploitation avec titre	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	AGIP France	Boulevard du Pontiffroy 57000 METZ	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	FRANCE TRANSFO	rue Clothilde d'Aubertin 57000 Metz	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	MARCHE GAZ	15 RUE Claude Chappe 57000 Metz	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	VILLE DE METZ	avenue Ney 57000 METZ	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	HAGANIS	Rue de la Mouée ZAC de la Petite Voëvre 57000 METZ	En exploitation avec titre	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	ASAP - 57	57000 Metz	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	Sécurité des réseaux 54	DREAL 15 rue Claude Chappe 57071 METZ	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	FNAC	4 rue Winston Churchill 57000 METZ	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON

Repère	Situation	Nom	Adresse	Etat d'activité Régime	Seveso Priorité Nationale
ICPE situées à moins de 5000m du bien					
	Valeur Initiale	Primagaz Distributeur-55	Les Levées Route de Montlouis BP 359 57000 METZ	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	SUPERMARCHES MATCH	45 avenue André Malraux 57000 Metz	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	Grand frais	RUE DES DINANDIERS 57070 METZ	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	sécurité des réseaux 57	DREAL 15 rue Claude Chappe 57071 METZ	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	SUPERMARCHES MATCH	36 route de LORRY 57000 Metz	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	sécurité des réseaux 55	DREAL 15 rue Claude Chappe 57071 METZ	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	sécurité des réseaux 57	DREAL 15 rue Claude Chappe 57071 METZ	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	Sécurité des réseaux 88	DREAL 15 rue Claude Chappe 57071 METZ	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	Brico Dépôt	28 rue des Potiers d'Étain 57000 Metz	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	Sécurité des réseaux 54	DREAL 15 rue Claude Chappe 57071 METZ	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	APAVE - 57 - METZ	8, rue Pierre Simon de Laplace Technopole 2000 57070 METZ	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	Primagaz Distributeur-57	Les Levées route de Montlouis BP 359 57000 METZ	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	Sécurité des réseaux 88	DREAL 15 rue Claude Chappe 57071 METZ	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	SUPERMARCHES MATCH	45 avenue André Malraux 57000 Metz	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	Primagaz Distributeur-55	Les Levées Route de Montlouis BP 359 57000 METZ	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	APAVE - 57 - METZ	8, rue Pierre Simon de Laplace Technopole 2000 57070 METZ	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	Sécurité des réseaux 54	DREAL 15 rue Claude Chappe 57071 METZ	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	SUPERMARCHES MATCH	36 route de LORRY 57000 Metz	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	SUPERMARCHES MATCH	45 avenue André Malraux 57000 Metz	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	Sécurité des réseaux 88	DREAL 15 rue Claude Chappe 57071 METZ	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	sécurité des réseaux 55	DREAL 15 rue Claude Chappe 57071 METZ	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	SUPERMARCHES MATCH	36 route de LORRY 57000 Metz	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	APAVE - 57 - METZ	8, rue Pierre Simon de Laplace Technopole 2000 57070 METZ	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	HAGANIS	Rue de la Mouée ZAC de la Petite Voëvre 57000 METZ	En exploitation avec titre	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	CERTAS ENERGY FRANCE	192 avenue de Strasbourg 57000 Metz	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	SOCIETE NOUVELLE DES FONDERIES DE ZINC	29 route de Lorry 57000 Metz	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON

Repère	Situation	Nom	Adresse	Etat d'activité Régime	Seveso Priorité Nationale
ICPE situées à moins de 5000m du bien					
	Valeur Initiale	HAGANIS	15 avenue de Blida 57000 Metz	En exploitation avec titre	Non Seveso
				INCONNU	OUI
	Valeur Initiale	ATAC	66, route de Woippy 57000 METZ	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	SEVIA	route de Lorry en gare de Metz devant les Ponts 57000 METZ	En fin d'exploitation	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	ATAC	66, route de Woippy 57000 METZ	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	UNION INVIVO	Nouveau Port de Metz Rue de la Grange aux Dames 57000 Metz	En exploitation avec titre	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	LORCA	rue du trou aux serpents 57000 METZ	En exploitation avec titre	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	UNION INVIVO	Nouveau Port de Metz Rue de la Grange aux Dames 57000 Metz	En exploitation avec titre	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	BETON VICAT	lieu dit la lanterne - Nouveau Port 57000 Metz	En exploitation avec titre	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	UEM	Avenue de Blida 57000 Metz	En exploitation avec titre	Non Seveso
				INCONNU	OUI
	Valeur Initiale	BETON VICAT	lieu dit la lanterne - Nouveau Port 57000 Metz	En exploitation avec titre	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	LES FERMIERS REUNIS	3 rue des Selliers 57000 Metz	En fin d'exploitation	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	UEM	1 rue des Nonnetiers 57000 Metz	En exploitation avec titre	Non Seveso
				INCONNU	OUI
	Valeur Initiale	LES FERMIERS REUNIS	3 rue des Selliers 57000 Metz	En fin d'exploitation	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	GAMMA PRESSING	66, route de Woippy 57000 Metz	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	SOCIETE NOUVELLE DES FONDERIES DE ZINC	29 route de Lorry 57000 Metz	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	HAGANIS	15 avenue de Blida 57000 Metz	En exploitation avec titre	Non Seveso
				INCONNU	OUI
	Valeur Initiale	HAGANIS	Avenue de Blida 57000 Metz	En fin d'exploitation	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	HOPITAL SAINTE CROIX	1 place sainte Croix 57000 Metz	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	ATAC	66, route de Woippy 57000 METZ	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	HOPITAL SAINTE CROIX	1 place sainte Croix 57000 Metz	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	HOPITAL SAINTE BLANDINE	3 rue Cambout 57000 Metz	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	HOPITAL SAINTE BLANDINE	3 rue Cambout 57000 Metz	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	SIGHI - BARADE	5 route de Lorry Metz - devant - les - Ponts 57000 Metz	En fin d'exploitation	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	UNION INVIVO	Nouveau Port de Metz Rue de la Grange aux Dames 57000 Metz	En exploitation avec titre	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	SIGHI - BARADE	5 route de Lorry Metz - devant - les - Ponts 57000 Metz	En fin d'exploitation	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	SERVIDIO - LE BOSFORE	route de Thionville 57000 Metz	En exploitation avec titre	Non Seveso
				INCONNU	NON

Repère	Situation	Nom	Adresse	Etat d'activité Régime	Seveso Priorité Nationale
ICPE situées à moins de 5000m du bien					
	Valeur Initiale	BETON VICAT	lieu dit la lanterne - Nouveau Port 57000 Metz	En exploitation avec titre	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	SERVIDIO - LE BOSFORE	route de Thionville 57000 Metz	En exploitation avec titre	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	OBLINGER LORRAINE	71 avenue André Malraux 57000 Metz	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	LES FERMIERS REUNIS	3 rue des Selliers 57000 Metz	En fin d'exploitation	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	OBLINGER LORRAINE	71 avenue André Malraux 57000 Metz	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	HAGANIS	Avenue de Blida 57000 Metz	En fin d'exploitation	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	GAMMA PRESSING	66, route de Woippy 57000 Metz	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	SYNDICAT COPROPRIETAIRES CCAL ST JACQUES	Place du Forum 57000 Metz	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	GAMMA PRESSING	66, route de Woippy 57000 Metz	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	SEVIA	route de Lorry en gare de Metz devant les Ponts 57000 METZ	En fin d'exploitation	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	SOCIETE MECANIQUE AUTOMOBILE DE L EST (SMAE)	91 BOULEVARD SOLIDARITE 57070 Metz	En exploitation avec titre	Non Seveso
				INCONNU	OUI
	Valeur Initiale	COMPAGNIE MOSELLANE DE STOCKAGE	18 rue des Alliés 57000 Metz	En exploitation avec titre	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	GCS BLANCHISSERIE DE LORRAINE NORD	14 RUE DES POTIERS D ETAIN 57070 Metz	En exploitation avec titre	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	MALTEUROP FRANCE	Rue du Trou aux Serpents Nouveau Port 57000 Metz	En exploitation avec titre	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	BM CHIMIE	Boulevard Solidarité BP 85168 57000 Metz	En fin d'exploitation	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	CHR METZ-THONVILLE	Hopital Bon-Secours 1 rue de Vigneulles 57000 Metz	En fin d'exploitation	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	COMPAGNIE MOSELLANE DE STOCKAGE	18 rue des Alliés 57000 Metz	En exploitation avec titre	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	BM CHIMIE	Boulevard Solidarité BP 85168 57000 Metz	En fin d'exploitation	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	GUY DAUPHIN ENVIRONNEMENT	ZAC de la Petite Voevre 5, rue de la Mouée 57000 Metz	En exploitation avec titre	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	ZILLHARDT ET STAUB	58 route de Woippy 57000 Metz	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	GCS BLANCHISSERIE DE LORRAINE NORD	14 RUE DES POTIERS D ETAIN 57070 Metz	En exploitation avec titre	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	FRANCE TRANSFO	rue Clothilde d'Aubertin 57000 Metz	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	GUY DAUPHIN ENVIRONNEMENT	ZAC de la Petite Voevre 5, rue de la Mouée 57000 Metz	En exploitation avec titre	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	GUY DAUPHIN ENVIRONNEMENT	ZAC de la Petite Voevre 5, rue de la Mouée 57000 Metz	En exploitation avec titre	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	MALTEUROP FRANCE	Rue du Trou aux Serpents Nouveau Port 57000 Metz	En exploitation avec titre	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	SOCIETE MECANIQUE AUTOMOBILE DE L EST (SMAE)	91 BOULEVARD SOLIDARITE 57070 Metz	En exploitation avec titre	Non Seveso
				INCONNU	OUI

Repère	Situation	Nom	Adresse	Etat d'activité Régime	Seveso Priorité Nationale
ICPE situées à moins de 5000m du bien					
	Valeur Initiale	SOCIETE NOUVELLE DES FONDERIES DE ZINC	29 route de Lorry 57000 Metz	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	LORCA	rue du trou aux serpents 57000 METZ	En exploitation avec titre	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	SEVIA	route de Lorry en gare de Metz devant les Ponts 57000 METZ	En fin d'exploitation	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	MALTEUROP FRANCE	Rue du Trou aux Serpents Nouveau Port 57000 Metz	En exploitation avec titre	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	UEM	Avenue de Blida 57000 Metz	En exploitation avec titre	Non Seveso
				INCONNU	OUI
	Valeur Initiale	LORCA	rue du trou aux serpents 57000 METZ	En exploitation avec titre	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	COMPAGNIE MOSELLANE DE STOCKAGE	18 rue des Alliés 57000 Metz	En exploitation avec titre	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	UEM	1 rue des Nonnetiers 57000 Metz	En exploitation avec titre	Non Seveso
				INCONNU	OUI
	Valeur Initiale	UEM	Avenue de Blida 57000 Metz	En exploitation avec titre	Non Seveso
				INCONNU	OUI
	Valeur Initiale	BM CHIMIE	Boulevard Solidarité BP 85168 57000 Metz	En fin d'exploitation	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	SYNDICAT COPROPRIETAIRES CCAL ST JACQUES	Place du Forum 57000 Metz	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	UEM	1 rue des Nonnetiers 57000 Metz	En exploitation avec titre	Non Seveso
				INCONNU	OUI
	Valeur Initiale	SOCIETE MECANIQUE AUTOMOBILE DE L EST (SMAE)	91 BOULEVARD SOLIDARITE 57070 Metz	En exploitation avec titre	Non Seveso
				INCONNU	OUI
	Valeur Initiale	SYNDICAT COPROPRIETAIRES CCAL ST JACQUES	Place du Forum 57000 Metz	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	CHR METZ-THONVILLE	Hopital Bon-Secours 1 rue de Vigneulles 57000 Metz	En fin d'exploitation	Non Seveso
				INCONNU	NON

Nom	Adresse	Etat d'activité Régime	Seveso Priorité Nationale
ICPE situées à plus de 5000m du bien			
STEF LOGISTIQUE SAINT DIZIER	49 avenue des deux fontaines 57050 METZ	En exploitation avec titre	Non Seveso
		INCONNU	NON
STEF LOGISTIQUE SAINT DIZIER	49 avenue des deux fontaines 57050 METZ	En exploitation avec titre	Non Seveso
		INCONNU	NON
STEF LOGISTIQUE SAINT DIZIER	49 avenue des deux fontaines 57050 METZ	En exploitation avec titre	Non Seveso
		INCONNU	NON
CHARAL	NOUVEAU PORT DE METZ RUE DU TROU AUX SERPENTS 57000 Metz	En exploitation avec titre	Non Seveso
		INCONNU	OUI
CHARAL	NOUVEAU PORT DE METZ RUE DU TROU AUX SERPENTS 57000 Metz	En exploitation avec titre	Non Seveso
		INCONNU	OUI
CHARAL	NOUVEAU PORT DE METZ RUE DU TROU AUX SERPENTS 57000 Metz	En exploitation avec titre	Non Seveso
		INCONNU	OUI
UNION FERTILOR	rue de la Grange aux Dames Nouveau Port de Metz 57050 Metz	En exploitation avec titre	Seveso Seuil Bas
		INCONNU	OUI
UNION FERTILOR	rue de la Grange aux Dames Nouveau Port de Metz 57050 Metz	En exploitation avec titre	Seveso Seuil Bas
		INCONNU	OUI
SOUFFLET AGRICULTURE	Nouveau Port de Metz 57000 Metz	En exploitation avec titre	Non Seveso
		INCONNU	NON
UNION FERTILOR	rue de la Grange aux Dames Nouveau Port de Metz 57050 Metz	En exploitation avec titre	Seveso Seuil Bas
		INCONNU	OUI

Nom	Adresse	Etat d'activité Régime	Seveso Priorité Nationale
<i>ICPE situées à plus de 5000m du bien</i>			
SOUFFLET AGRICULTURE	Nouveau Port de Metz 57000 Metz	En exploitation avec titre	Non Seveso
		INCONNU	NON
SOUFFLET AGRICULTURE	Nouveau Port de Metz 57000 Metz	En exploitation avec titre	Non Seveso
		INCONNU	NON

Extrait de Georisques

Depuis des données publiques de l'Etat disponibles sur le site Georisques.gouv.fr



Réalisé en commande** par	Media Immo
Pour le compte de	SCP THOMAS ET JACOB
Numéro de dossier	MJ/ER
Date de réalisation	21/10/2025
Localisation du bien	Rue Chabot-Didon 57000 METZ
Section cadastrale	SC 180, SC 181
Altitude	168.76m
Données GPS	Latitude 49.09610984072 - Longitude 6.1835656416671
Désignation du vendeur	SCCV METZ CHARLES LE PAYEN 2
Désignation de l'acquéreur	



Attention : ce descriptif n'est pas un état des risques (ERP) conforme aux articles L-125-5 et R125-26 du code de l'Environnement. Ce descriptif est délivré à titre informatif. Il n'a pas de valeur juridique.

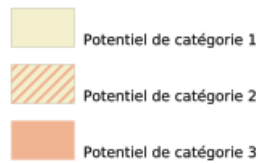
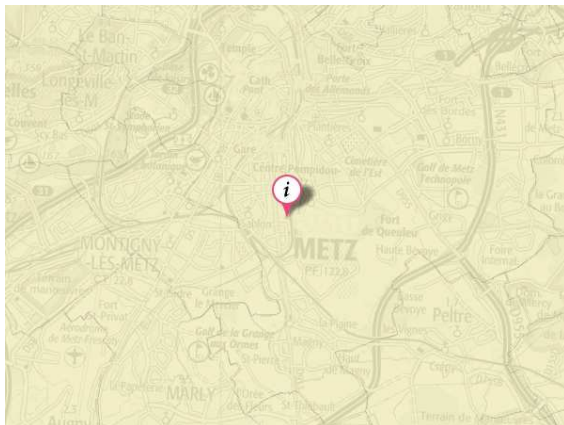


Risques	Concerné	Détails
Radon	Oui	Niveau : 1
TRI : Territoire à Risque important d'inondation	Oui	1 TRI sur la commune
PAPI : Programmes d'Actions de Prévention des Inondations	Oui	1 PAPI sur la commune
Canalisations de matières dangereuses	Oui	53 canalisation(s) dans un rayon de 1000 m
Installations industrielles rejetant des polluants	Oui	20 établissement(s) rejetant des polluants dans un rayon de 5000 m
Installations nucléaires	Non	0 installation(s) nucléaire(s) dans un rayon de 10000 m 0 centrale(s) nucléaire(s) dans un rayon de 20000 m

Cartographies

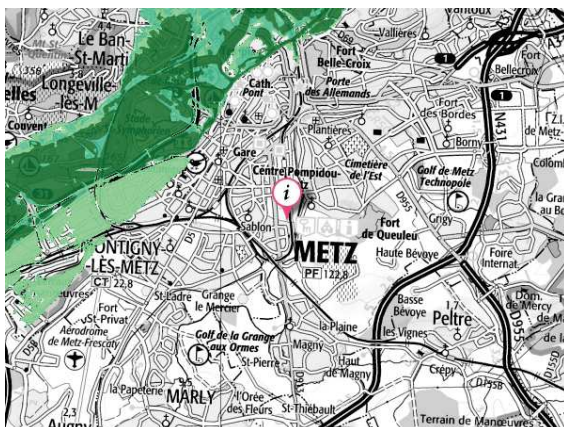
Radon

La cartographie du potentiel du radon des formations géologiques établie par l'IRSN conduit à classer les communes en 3 catégories. Celle-ci fournit un niveau de risque relatif à l'échelle d'une commune, il ne présage en rien des concentrations présentes dans votre habitation, celles-ci dépendant de multiples autres facteurs (étanchéité de l'interface entre le bâtiment et le sol, taux de renouvellement de l'air intérieur, etc.) (Source : IRSN).



Territoire à Risque important d'Inondation - TRI

Cette carte (Territoires à Risques importants d'Inondations – TRI) représente des zones pouvant être inondées. Ces zones sont déterminées soit en fonction d'un historique d'inondation passées soit en fonction de calculs. Trois périodes de temps sont ainsi retenues : événement fréquent, moyen, et extrême pour situer dans le temps la possibilité d'une inondation et sa force.



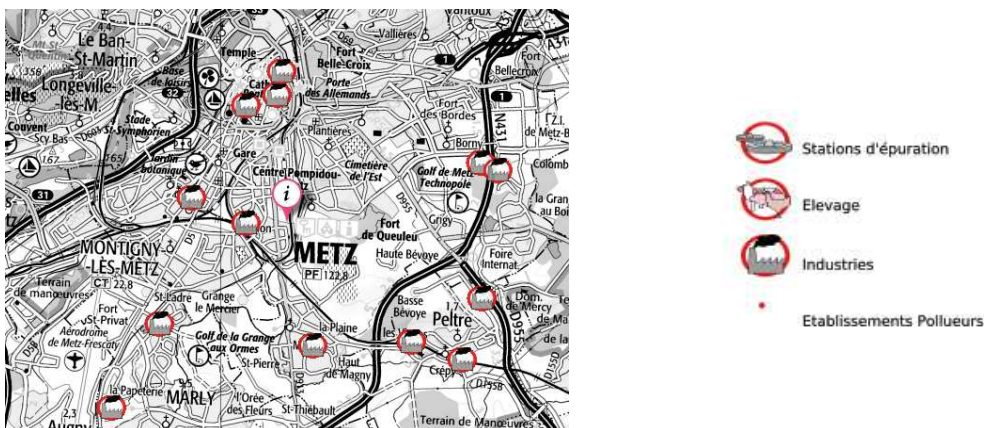
Canalisations de matières dangereuses

La carte représente les implantations présentes autour de votre localisation. Le rayon choisi a été déterminé en fonction de la pertinence de diffusion de cette information et de l'obligation de diffusion.



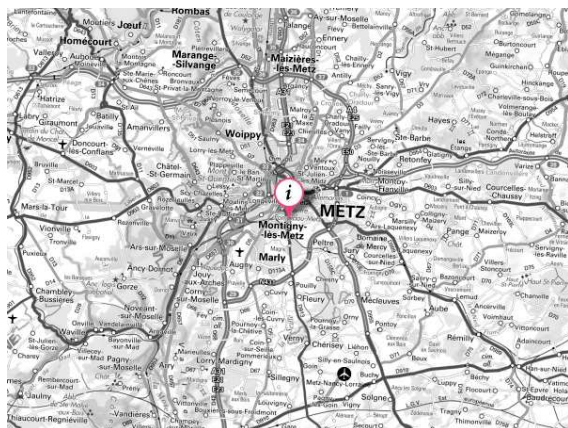
Installations industrielles rejetant des polluants

Ces installations industrielles déclarent des rejets de polluants potentiellement dangereux dans l'air, l'eau ou les sols. La carte représente les implantations présentes autour de votre localisation. Le rayon de 5km a été déterminé en fonction de la pertinence de diffusion de cette information.



Installations nucléaires

La carte représente les implantations présentes autour de votre localisation. Le rayon choisi a été déterminé en fonction de la pertinence de diffusion de cette information et de l'obligation de diffusion.



-  Autres activités industrielles
-  Démantèlement
-  Démantèlement avec risque Iode
-  Activités de recherche
-  Activités de recherche avec risque Iode
-  Cycle du combustible
-  Cycle du combustible avec risque Iode
-  Gestion des déchets radioactifs
-  Gestion des déchets radioactifs avec risque Iode
-  Centrale nucléaire de production d'électricité
-  Centrale nucléaire de production d'électricité avec risque Iode

Etat des nuisances sonores aériennes

En application des articles L 112-3 et L 112-9 du Code de l'Urbanisme



Réalisé en commande* par Media Immo
Pour le compte de SCP THOMAS ET JACOB
Numéro de dossier MJ/ER
Date de réalisation 21/10/2025

Localisation du bien Rue Chabot-Didon
57000 METZ
Section cadastrale SC 180, SC 181
Altitude 168.76m
Données GPS Latitude 49.09611 - Longitude 6.183566

Désignation du vendeur SCCV METZ CHARLES LE PAYEN 2
Désignation de l'acquéreur

* Media Immo réalise, sous sa seule responsabilité, l'ENSA du client. Ceci sous couvert que les informations de localisation du bien transmises par le client soient exactes et que les informations obtenues sur les bases de données soient à jour.

EXPOSITION DE L'IMMEUBLE AU REGARD D'UN OU PLUSIEURS PLANS D'EXPOSITION AU BRUIT

Non exposé SC 180, SC 181

SOMMAIRE

Synthèse de votre Etat des Nuisances Sonores Aériennes
Imprimé Officiel (feuille rose/violette)
Cartographie
Prescriptions d'Urbanisme applicables dans les zones de bruit des Aérodomes

Etat des nuisances sonores aériennes

En application des articles L 112-3 et L 112-9 du Code de l'Urbanisme

Les zones de bruit des plans d'exposition au bruit constituent des servitudes d'urbanisme (art. L. 112-3 du code de l'urbanisme) et doivent à ce titre être notifiées à l'occasion de toute cession, location ou construction immobilière.

Cet état est établi sur la base des informations mises à disposition par arrêté préfectoral

n° du mis à jour le

Adresse de l'immeuble

Rue Chabot-Didon
57000 METZ

Cadastre

SC 180, SC 181

Situation de l'immeuble au regard d'un ou plusieurs plans d'exposition au bruit (PEB)

■ L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PEB 1 oui ☐ non ☒

révisé ☐

approuvé ☐

date

¹ si oui, nom de l'aérodrome :

> L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux d'insonorisation 2 oui ☐ non ☒

² si oui, les travaux prescrits ont été réalisés

oui ☐ non ☐

■ L'immeuble est situé dans le périmètre d'un autre PEB 1 oui ☐ non ☒

révisé ☐

approuvé ☐

date

¹ si oui, nom de l'aérodrome :

Situation de l'immeuble au regard du zonage d'un plan d'exposition au bruit

> L'immeuble se situe dans une zone de bruit d'un plan d'exposition au bruit définie comme :

zone A ¹
forte ☐

zone B ²
forte ☐

zone C ³
modérée ☐

zone D ⁴
☐

¹ (intérieur de la courbe d'indice Lden 70)

² (entre la courbe d'indice Lden 70 et une courbe choisie entre Lden 65 et 62)

³ (entre la limite extérieure de la zone B et la courbe d'indice Lden choisie entre 57 et 55)

⁴ (entre la limite extérieure de la zone C et la courbe d'indice Lden 50). Cette zone n'est obligatoire que pour les aérodromes mentionnés au I de l'article 1609 quaterbis A du code général des impôts (et sous réserve des dispositions de l'article L. 112-9 du code de l'urbanisme pour les aérodromes dont le nombre de créneaux horaires attribuables fait l'objet d'une limitation réglementaire sur l'ensemble des plages horaires d'ouverture).

Nota bene : Lorsque le bien se situe sur 2 zones, il convient de retenir la zone de bruit la plus importante.

Documents de référence permettant la localisation de l'immeuble au regard des nuisances prises en compte

Consultation en ligne sur <https://www.geoportail.gouv.fr/donnees/plan-dexposition-au-bruit-peb>
Plan disponible en Prefecture et/ou en Mairie de METZ

Vendeur - Acquéreur

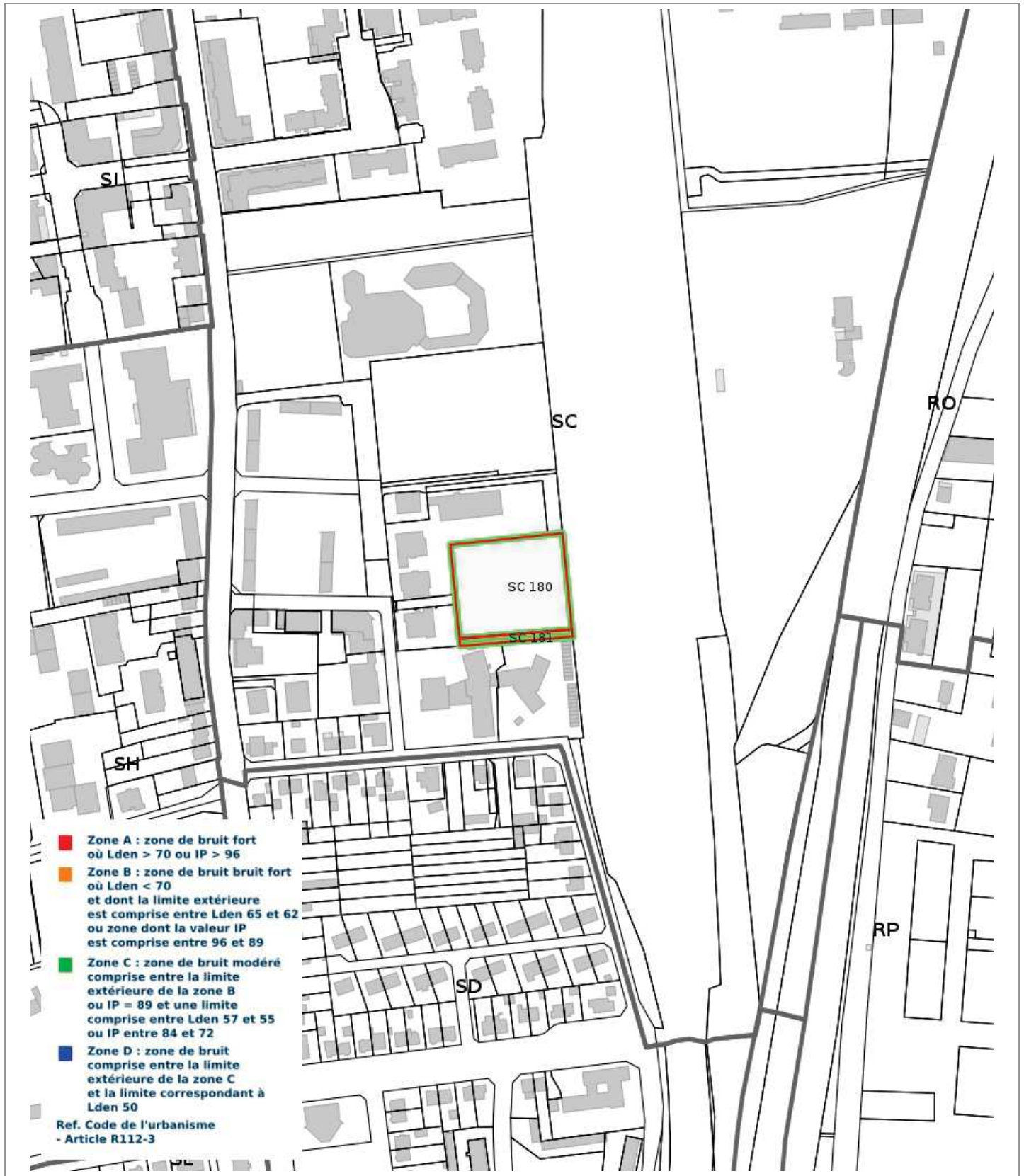
Vendeur	SCCV METZ CHARLES LE PAYEN 2	
Acquéreur		
Date	21/10/2025	Fin de validité 21/04/2026

Cet état, à remplir par le vendeur ou le bailleur, est destiné à être intégré au dossier de diagnostics technique - DDT (annexé, selon le cas, à la promesse de vente ou, à défaut de promesse, à l'acte authentique de vente et au contrat de location ou annexé à ces actes si la vente porte sur un immeuble non bâti) et à être annexé à l'acte authentique de vente et, le cas échéant, au contrat préliminaire en cas de vente en l'état futur d'achèvement.

Information sur les nuisances sonores aériennes. Pour en savoir plus, consultez le site Internet du ministère de la transition écologiques et solidaire
<https://www.ecologie-solidaire.gouv.fr/>

L'édition et la diffusion de ce document implique l'acceptation des Conditions Générales de Vente, disponibles sur le site <https://www.nota-risques-urba.fr/>
© 2025 Media Immo. Siège social : 124 rue Louis Baudoin 91100 CORBEIL ESSONNES - RCS EVRY 750 675 613 - RCP GENERALI N°AP 559 256

Cartographie du Plan d'Exposition au Bruit



Prescriptions d'Urbanisme applicables dans les zones de bruit des Aérodrômes



PRESCRIPTIONS D'URBANISME APPLICABLES DANS LES ZONES DE BRUIT DES AERODROMES

CONSTRUCTIONS NOUVELLES	ZONE A	ZONE B	ZONE C	ZONE D
Logements nécessaires à l'activité de l'aérodrome, hôtels de voyageurs en transit				
Logements de fonction nécessaires aux activités industrielles ou commerciales admises dans la zone	dans les secteurs déjà urbanisés			
Immeubles d'habitation directement liés ou nécessaires à l'activité agricole	dans les secteurs déjà urbanisés			
Immeubles d'habitation directement liés ou nécessaires à l'activité aéronautique	s'ils ne peuvent être localisés ailleurs			
Constructions à usage industriel, commercial et agricole	s'ils ne risquent pas d'entraîner l'implantation de population permanente			
Equipements publics ou collectifs	s'ils sont nécessaires à l'activité aéronautique ou indispensables aux populations existantes			
Maisons d'habitation individuelles non groupées			si secteur d'accueil déjà urbanisé et desservi par équipements publics sous réserve d'un faible accroissement de la capacité d'accueil	
Immeubles collectifs à usage d'habitation				
Habitat groupé (lotissement, ...) parcs résidentiels de loisirs				

HABITAT EXISTANT	ZONE A	ZONE B	ZONE C	ZONE D
Opérations de rénovation, de réhabilitation, d'amélioration, d'extension mesurée ou de reconstruction des constructions existantes	sous réserve de ne pas accroître la capacité d'accueil d'habitants exposés aux nuisances			
Opérations de réhabilitation et de réaménagement urbain pour permettre le renouvellement urbain des quartiers ou villages existants			si elles n'entraînent pas d'augmentation de la population soumise aux nuisances sonores	

CONSTRUCTIONS NOUVELLES ET HABITAT EXISTANT		
autorisé sous réserve de mesures d'isolation acoustique	autorisé sous conditions	Non autorisé

© DGAC 2004